



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR

**ANNÉE 2021**

Le présent rapport d'activité a pour vocation :

- de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir,
- de présenter par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Territoire	3
Éléments financiers 2021 : Vue synthétique	5
Rétrospective 2021	7
L'organisation politique	10
Les statuts	14
Liste des subventions attribuées aux associations	16
Compétence Aménagement de l'Espace - Urbanisme	18
Compétence Développement Économique	24
Compétence Collecte et Traitement des Ordures Ménagères	28
Compétence Protection et Mise en Valeur de l'Environnement	30
Compétence Politique du Logement et du Cadre de Vie	30
Compétence Action Sociale d'Intérêt Communautaire	31
Compétence Maison France Services	40
Compétence Assainissement	41
Compétence Aménagement Numérique	46

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR

### Une histoire commune

Le 30 mai 2013, par arrêté n° 2013150003, la Préfète de la Dordogne a procédé à la fusion des trois intercommunalités du « Terrassonnais », du « Pays de Hautefort » et de « Causses et Vézère » afin de constituer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 un nouvel ensemble intercommunal dénommé Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort. Cet ensemble regroupait alors 39 communes mais la fusion des communes de Grèzes et de Chavagnac pour former la commune des « Coteaux Périgourdiens » fait que l'intercommunalité a compté alors 38 communes regroupant 23 486 habitants (2017). Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune de Coly, à la suite de la fusion avec la commune de Saint-Amand-de-Coly, a rejoint la Communauté de Communes Vallée de l'Homme ce qui fait que notre communauté ne compte plus, aujourd'hui, que 37 communes.

Positionné de manière quasi centrale au sein de la Région Nouvelle Aquitaine, le territoire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) se situe à l'extrême est du département de la Dordogne. Il est ainsi au carrefour de deux axes autoroutiers majeurs, l'axe nord – sud constitué par l'autoroute A 20 (Paris - Toulouse) et l'autoroute A 89 (Bordeaux – Lyon) axe ouest – est avec deux échangeurs sur son territoire, celui de Terrasson à l'est et celui de Thenon à l'ouest encadrant l'accès à Montignac – Lascaux. Nous sommes ainsi à égale distance de l'Océan Atlantique et du Massif Central, tout en étant la porte d'entrée vers la vallée de la Vézère et l'ensemble de ses sites préhistoriques.

À cette position privilégiée favorisant les implantations économiques s'ajoutent des atouts majeurs comme la richesse du patrimoine ou un climat océanique doux aux influences méditerranéennes. Trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique avec les causses de Terrasson et de Thenon ainsi que la grotte d'Azerat sont présentes, cette dernière étant également répertoriée comme zone Natura 2000 tout comme la vallée de la Vézère et plus récemment ses « Coteaux calcaires ». Les deux rivières traversant le territoire, la Vézère mais aussi l'Auvézère au nord du territoire constituent des atouts majeurs de par les magnifiques paysages qu'elles ont façonnés, les biotopes particuliers qu'elles ont générés et parce qu'elles permettent aujourd'hui la pratique de nombreux sports nautiques avec une eau de qualité.

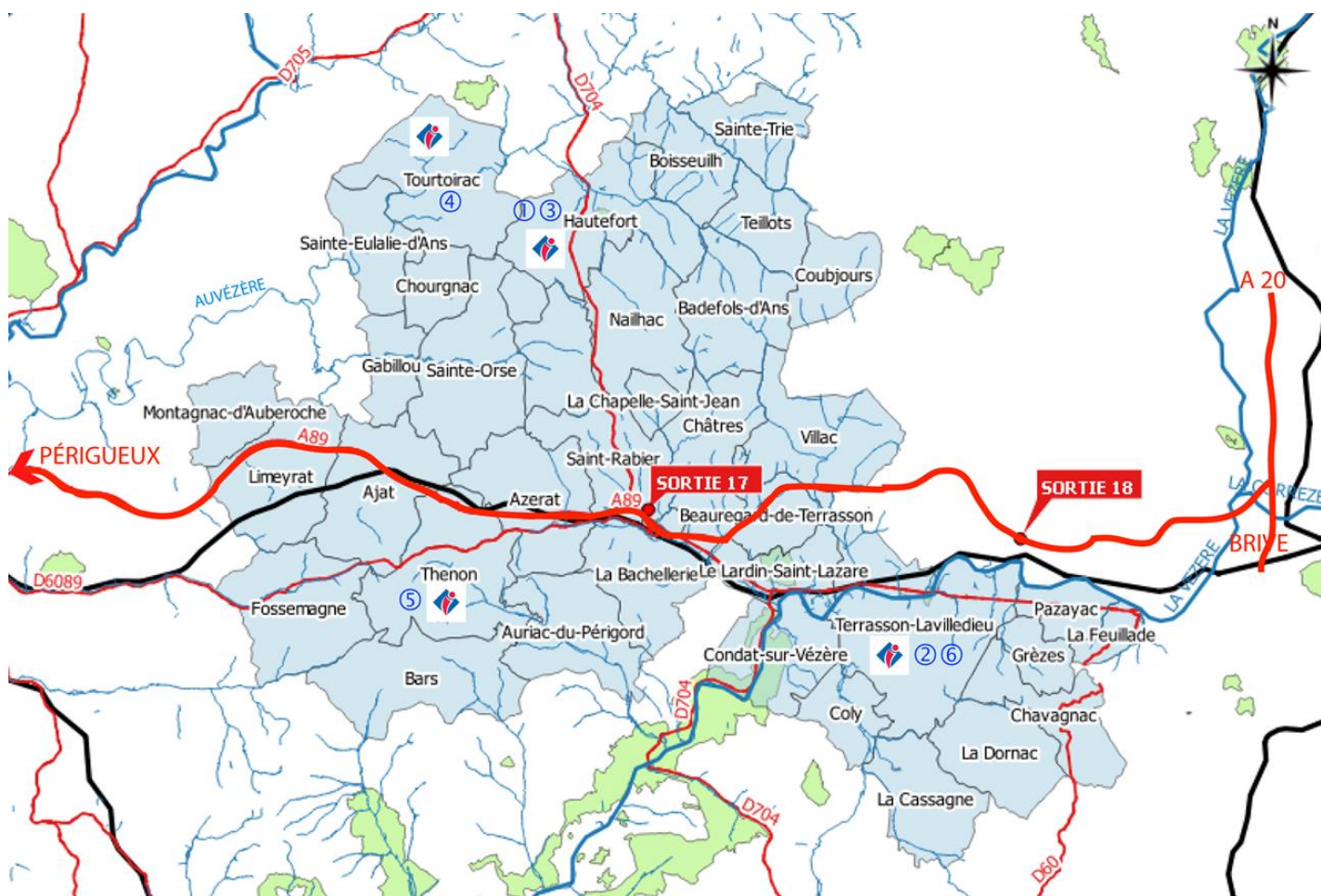
Cette richesse patrimoniale qui, au travers de ces 32 Monuments Historiques inscrits ou classés, permet aux visiteurs une immersion au sein de plusieurs millénaires d'histoire, avec pour temps fort le Moyen-âge où, dans chaque village, sont évoqués, la culture occitane, le temps des Troubadours, celui des Templiers, des Guerres contre les Anglais ou celles de Religion...

Ce territoire produit aussi une gastronomie et des produits du terroir exceptionnels : truffe, canard gras, AOC noix du Périgord, ovins...

Enfin, il propose une grande diversité d'équipements de loisirs ou de la vie associative : nombreux clubs sportifs évoluant au meilleur niveau régional : Football, Basket-ball, Rugby, Piscines de Terrasson, d'Ajat et d'Azerat. Les Plans d'eau de Fossemagne et d'Hautefort pour la baignade, les sports nautiques ou la pêche sur les deux rivières et leurs affluents classés en 1<sup>ère</sup> catégorie. Le parc accrobranche l'Appel de la Forêt. Des sites incontournables : le château de Hautefort et le Musée de la Médecine, les Jardins de l'Imaginaire, la grotte de Tourtoirac, le château de Lafaye...

**Par délibération du 8 juin 2021 la de Communauté de communes a changé de nom et est devenue :**

## Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir



Sites inscrits M.H.

- ①  Hautefort, son château classique et ses jardins
- ②  Terrasson, Les Jardins de l'Imaginaire
- ③  Hôtel Dieu du XVII<sup>ème</sup> et son Musée
- ④  Grotte de Tourtoirac
- ⑤  L'Appel de la Forêt, Parc Aventure
- ⑥  Musée du chocolat Bovetti

# LE BUDGET CUMULE



Le projet de budget qui vous est présenté pour l'année 2022

37, 885 Millions d'€

31, 242 Millions d'€

Fonctionnement

22, 427 Millions d'€

Investissement

15, 457 Millions d'€

2021

19, 360 Millions d'€

11, 882 Millions d'€

## Quelle répartition ?

Un budget principal qui cumule

Son activité

La maison de santé

Fonctionnement

Investissement

11, 942 M €

4, 754 M€

Les budgets annexes

Les services dédiés

Les zones d'activités économiques

SPANC

Les Broussilloux

Assainissement

Le Rousset

Les Fauries

ZAE

## Le budget principal

### DEPENSES

### RECETTES

	BP 2021	CA 2021	BP 2022		BP 2021	CA 2021	BP 2022
011: Charges caractère Gal	958 041	890 292 € 39	1 136 425 €	70 : Produits des Services	145 371	139 879 € 46	141 000 €
012 : PERSONNEL	999 000 €	924 742,16	1 196 055 €	13 : Atténuations	12 000	9 075 € 27	1 200 €
014: Atténuations de Fiscalité	4 430 649 €	4 430 645 € 71	4 432 449	73 : Fiscalité	8 784 903	8 139 181,80	8 352 814 € 31
65: Charges de Gestion	3 959 354 €	3 959 060 € 64	4 073 382 € 12	74 : Dotations	1 533 334	2 365 208 € 88	2 510 084 € 40
66 : Intérêts dette	18 096	17 991 € 05	26 375	75 : Loyers	32 000 €	32 544,01	57 443 € 77
67 : Charges EXC	650 €		30 650 €	76 : Produit financiers	9 468 € 31	9 368, 31	7 932 € 31
Dépenses imprévues	3 571		26 347 € 25	77 : Recettes Excep	1 115 €	43 701, 85	3 000 €
<b>Amortissements</b>			<b>172 549, 08 €</b>	<b>Amortissements</b>			<b>16 000 €</b>
<b>SOUS - TOTAL</b>			<b>11 099 233 € 14</b>	<b>SOUS - TOTAL</b>			<b>11 089 474 € 79</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>			<b>842 998 € 55</b>	<b>Résultat reporté 2021</b>			<b>852 756 € 90</b>
<b>Total 2022</b>			<b>11 942 231 € 69</b>	<b>Total 2022</b>			<b>11 942 231 € 69</b>

## Une proposition de budget qui répond à

### I- Une répartition par thématique

Une offre économique et une attractivité à offrir

Consacrer l'espace communautaire comme espace de solidarités

Une offre de services multi générationnels

Une attractivité spatiale en matière d'aménagement, d'habitat et de développement durable

### II- Un équilibre territorial

#### Projets *Transversaux*



150 000 € pour l'économie

#### *Centralités*, bassin de vie



#### *Maillage Villageois*



Favoriser l'autonomie en milieu rural : 470 000 €

Développement ZA 2, 9 M€

MFS : 70 000 €

Projet alimentaire de territoire

PVD ORT

Assainissement : 2 640 000 €

PLUI, SCOT, PCAET

VOLET HABITAT (opah) : 250 000 €

Fibre : 130 000 €

ALSH Badefols : 20 000 €

CTG

Le projet intercommunal se base sur 4 axes d'interventions et de développement

Une offre économique et une attractivité à offrir

Consacrer l'espace communautaire comme espace de solidarités

Une offre de services multi générationnels

Une attractivité spatiale en matière d'aménagement, d'habitat et de développement durable

Au sein de l'axe « consacrer l'espace communautaire comme espace de solidarités », s'insère le projet de Favoriser l'autonomie en milieu rural.

Au-delà d'une intervention par thématique, la communauté de communes souhaite équilibrer son intervention sur un scénario en 3 dimensions favorisant :

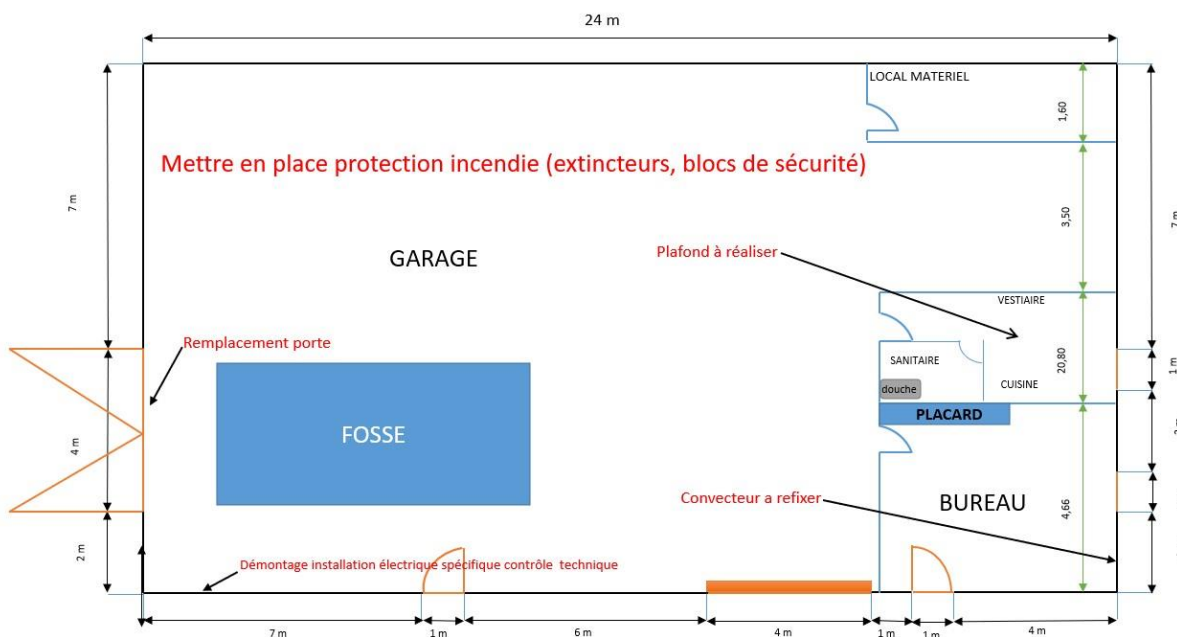
- Transversalité,
- les centralités bassins de vie,
- le maillage villageois,

C'est un équilibre à la fois par thématique mais également un équilibre territorial qui est recherché dans l'intervention publique communautaire.

## RÉTROSPECTIVE 2021



Une des premières opérations en **ce début d'année 2021**, fut l'acquisition d'un bâtiment situé sur la ZAE des Broussilloux à Hautefort. En effet, afin de permettre le remisage en sécurité du matériel d'entretien de l'équipe technique basée sur le secteur de Hautefort la Communauté de communes s'est portée acquéreuse pour 78 000 € d'un bâtiment adapté et a procédé à quelques travaux d'aménagement pour un montant de 8 865 € H.T.

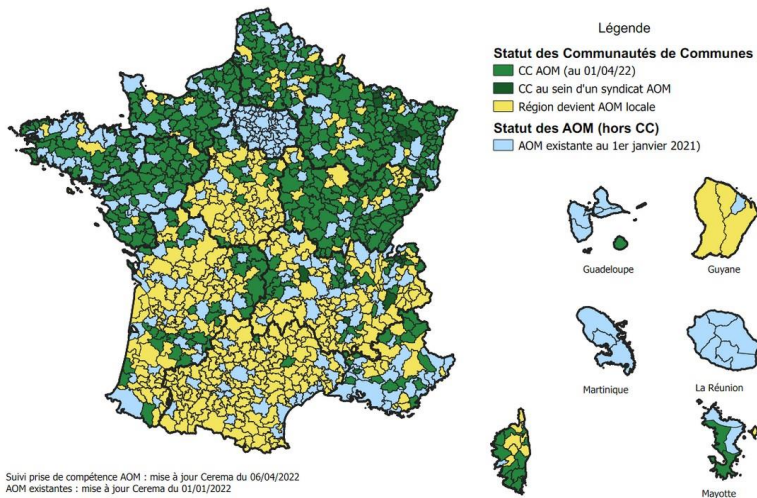



**Petites villes**  
de demain

**Début mars**, ont été actés en Conseil communautaire un avenant pour les travaux de construction de la nouvelle STEP de Terrasson d'un montant de 6 076 € H.T. Mais c'est aussi le point de départ pour l'engagement dans le programme « Petite Ville de demain » dont les candidatures de Terrasson-Lavilledieu et de Thenon avaient été retenues par l'État.

Fin mars, une étape importante a été franchie avec la prise de compétence **Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)**. Ainsi la Communauté va pouvoir établir son plan des mobilités et participer au Comité de bassin Limousin Périgord instance définissant les plans d'investissement notamment ferroviaire.

Prise de compétence AOM au 1er avril 2022



Suivi prise de compétence AOM : mise à jour Cerema du 06/04/2022  
AOM existantes : mise à jour Cerema du 01/01/2022

Entre avril et septembre des décisions d'importance dans le **domaine économique**, cœur de cible des actions de l'intercommunalité, ont été prises avec des acquisitions foncières sur les communes de Terrasson-Lavilledieu et de Thenon dans le but d'accompagner le développement et l'implantation de nouvelles entreprises pourvoyeuses d'emplois et de nouvelles recettes financières.

### Extension de la ZAE des Fauries

Un peu plus de 7 ha ont été acquis pour 954 000 € afin d'y installer de nouvelles entreprises



### Extension de la ZAE de La Besse à Thenon



Alors que l'entreprise « Mademoiselle Desserts » a décidé de se porter acquéreuse de terrains dans le prolongement des entrepôts existants, il paraît important de prévoir des réserves foncières afin de bâtir un véritable pôle agroalimentaire autour de cette entreprise en fort développement. C'est ainsi près de 8 ha qui ont été acquis pour 315 000 €.

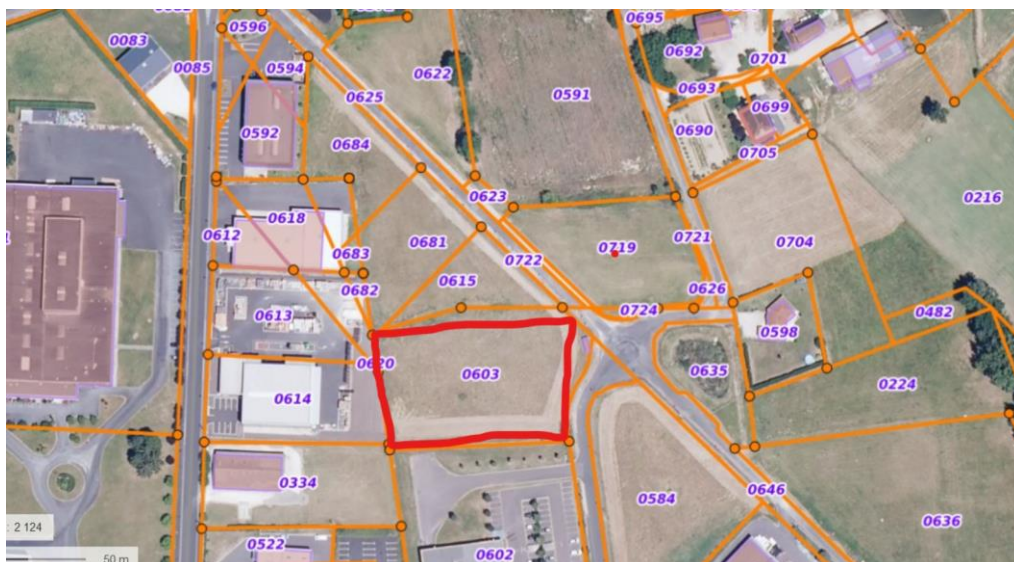


## Implantation de l'entreprise TRS

L'entreprise logistique TRS à l'étroit sur son site de Brive s'est montrée désireuse d'acquiescer un bâtiment et bien qu'intéressé par le secteur de Montauban pour cette implantation, elle a choisi de s'installer, en raison de notre implication dans le soutien et le montage du dossier, dans un ancien bâtiment appartenant au groupe Delmon. Grâce à nos demandes de subvention auprès du Département et de la Région et à notre soutien, ce sont donc près de 100 emplois qui se sont installés sur notre territoire.



## Vente terrain à la SARL Reynal Constructions



Dernière opération de l'année, la vente d'un terrain de 4 027 m<sup>2</sup> à la SARL REYNAL Constructions sur la ZAE Le Coutal a été entérinée pour un montant de 80 000 € H.T.

## L'Organisation politique

L'organisation politique de la CCTHPN se compose d'un Président, de 12 Vice-Présidents et de 3 autres membres du Bureau pour former un bureau de 16 membres.

Certaines compétences de la CCTHPN sont assurées par des structures « satellites » disposant d'une personnalité juridique propre :

- le C.I.A.S.T. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) dont l'organe exécutif est son Conseil d'administration celui-ci étant présidé par le Président de la CCTHPN. Il comporte, en outre, 8 membres élus communautaires ainsi que 8 membres qualifiés nommés par le Président.
- l'Office de Tourisme communautaire est lui structuré sous forme associative avec pour organe exécutif un Conseil d'Administration dont la composition a été fixée par délibération avec un collège d'élus comportant 16 membres et un collège de socioprofessionnels de 21 membres.

### Le Président

Le rôle du Président est d'impulser la stratégie communautaire et de définir collectivement la feuille de route politique ; en aval, sa mission consiste à mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil Communautaire.

### Les Vice-Présidents

Les Vice-Présidences sont au nombre de 12. Les Vice-présidents reçoivent délégation de fonctions du Président. Chacun porte et anime une commission communautaire ou une instance spécifique :

M. Roland MOULINIER délégué au Budget

M. Jean-Jacques DUMONTET délégué à l'Administration générale - Action sociale – Transition écologique (PCAET- énergies renouvelables)

Mme Francine BOURRA déléguée à l'Économie

M. Dominique DURAND délégué au Tourisme

M. Lionel ARMAGHANIAN délégué aux Réseaux, aux Travaux et aux Services

M. Bertrand CAGNIART délégué à l'Urbanisme

M. Stéphane ROUDIER délégué aux Politiques contractuelles - Gemapi SMBVV - Grand site Vallée Vézère

Mme Régine ANGLARD déléguée à la Culture et à la politique Enfance/Jeunesse

M. Claude SAUTIER délégué à la Communication, aux Transports scolaires et à la Politique sportive

M. Jean-Marie CHANQUOI délégué à la conduite des travaux sur les cantons de Terrasson et Thenon, au PDIPR et à l'Agriculture

M. Daniel BARIL délégué à l'Habitat et au Logement – OPAH et ORT

### Membres du Bureau :

Mme Élodie REBEYROL déléguée au Centre social - Maison des Services au Public Hautefort

Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT déléguée au Centre social - Maison des Services au Public Thenon

### Le Conseil communautaire

Dans le cadre du renouvellement issu des élections de 2020, les élus communautaires siégeront jusqu'en 2026 au sein du Conseil communautaire qui se réunit au minimum une fois tous les 2 mois. Le Conseil communautaire est l'instance qui vote les délibérations à l'ordre du jour. Le nombre de sièges par commune est calculé en fonction de la population selon une répartition « de droit commun ».

Ainsi, les communes sont représentées par 58 conseillers communautaires qui ont été élus au suffrage universel en mars 2020 lors des élections municipales fléchées.

COMMUNES	Population légale 2020	NB de DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRES	NOMS des DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES
AJAT	320	1 titulaire	M. Didier CLERJOUX
AURIAC-DU- PÉRIGORD	393	1 titulaire	Mme Dominique DURUY
AZERAT	449	1 titulaire	Mme Josiane LEVISKI
BADEFOLS D'ANS	413	1 titulaire	Mme Sylviane GRANDCHAMP
BARS	250	1 titulaire	M. Bertrand CAGNIART
BEAUREGARD-DE- TERRASSON	719	1 titulaire	M. Lionel ARMAGHANIAN
BOISSEUILH	122	1 titulaire	M. Gérard MERCIER
CHÂTRES	195	1 titulaire	Mme Bernadette MERLIN
COTEAUX PÉRIGOURDINS	599	1 titulaire	M. Jean-Marie CHANQUOI
CHOURGNAC D'ANS	62	1 titulaire	Mme Patricia FLAGEAT
CONDAT-SUR-VÈZÈRE	898	2 titulaires	M. Stéphane ROUDIER M. Patrick GAGNEPAIN
COUBJOURS	129	1 titulaire	M. Jean-Michel LAGORSE
FOSSEMAGNE	550	1 titulaire	Mme Annie DELAGE
GABILLOU	97	1 titulaire	M. Gaston GRAND
GRANGE D'ANS	156	1 titulaire	M. Jacques MIGNOT
HAUTEFORT	944	2 titulaires	M. Jean-Louis PUJOLS Mme Élodie REBEYROL
LA BACHELLERIE	919	2 titulaires	M. Roland MOULINIER M. Nicolas DJERBI
LA CASSAGNE	152	1 titulaire	M. Sébastien LUNEAU
LA CHAPELLE SAINT-JEAN	92	1 titulaire	M. Daniel BOUTOT
LA FEUILLADE	753	1 titulaire	M. Daniel BARIL
LADORNAC	408	1 titulaire	M. Jean-Pierre VERDIER
LE LARDIN SAINT-LAZARE	1 791	4 titulaires	Mme Francine BOURRA M. Denis ADAMSKI Mme Nadine PIERSON M. Olivier ROUZIER
LIMEYRAT	455	1 titulaire	M. Claude SAUTIER
MONTAGNAC D'AUBEROCHE	151	1 titulaire	Mme Alexandra DUMAS
NAILHAC	335	1 titulaire	M. Francis AUMETTRE
PAZAYAC	893	2 titulaires	M. Jean-Jacques DUMONTET M. Michel MEYNARD
PEYRIGNAC	589	1 titulaire	Mme Marie-Claire BOULINGUEZ
SAINT-RABIER	594	1 titulaire	M. Edmond Claude DELPY
SAINTE-EULALIE D'ANS	291	1 titulaire	M. Bernard DURAND
SAINTE-ORSE	364	1 titulaire	M. Patrick DELAUGEAS
SAINTE-TRIE	112	1 titulaire	M. Claude TURBANT
TEILLOTS	103	1 titulaire	Mme Mattia TRENTMONT
TEMPLE LAGUYON	42	1 titulaire	M. Jean-Michel LAGORCE
TERRASSON-LAVILLEDIEU	6 308	14 titulaires	M. Jean BOUSQUET Mme Sabine MALARD M. Bernard BEAUDRY Mme Coralie DAUBISSE M. Frédéric GAUTHIER Mme Isabelle DUPUY M. Pierre DELMON M. Fabien JAUBERT M. Jean-Yves VERGNE Mme Claudine LIARSOU Mme Maud MANIÈRE Mme Caroline VIEIRA M. Dominique BOUSQUET Mme Régine ANGLARD
THENON	1 279	2 titulaires	M. Jean-Luc BLANCHARD Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT
TOURTOIRAC	649	1 titulaire	M. Dominique DURAND
VILLAC	269	1 titulaire	M. Laurent PELLERIN
<b>TOTAL</b>	<b>22 845</b>	<b>58</b>	

## L'ORGANIGRAMME DES ÉLUS

**Le Président : Dominique BOUSQUET**

**12 Vice-Présidents :**

Roland MOULINIER  
Jean-Jacques DUMONTET  
Francine BOURRA  
Dominique DURAND  
Lionel ARMAGHANIAN  
Bertrand CAGNIART  
Stéphane ROUDIER  
Régine ANGLARD  
Claude SAUTIER  
Jean-Marie CHANQUOI  
Daniel BARIL

L  
E  
  
B  
U  
R  
E  
A  
U

**Autres représentants des communes :**

Nicole DUBREUIL-RAVIDAT  
Élodie REBEYROL

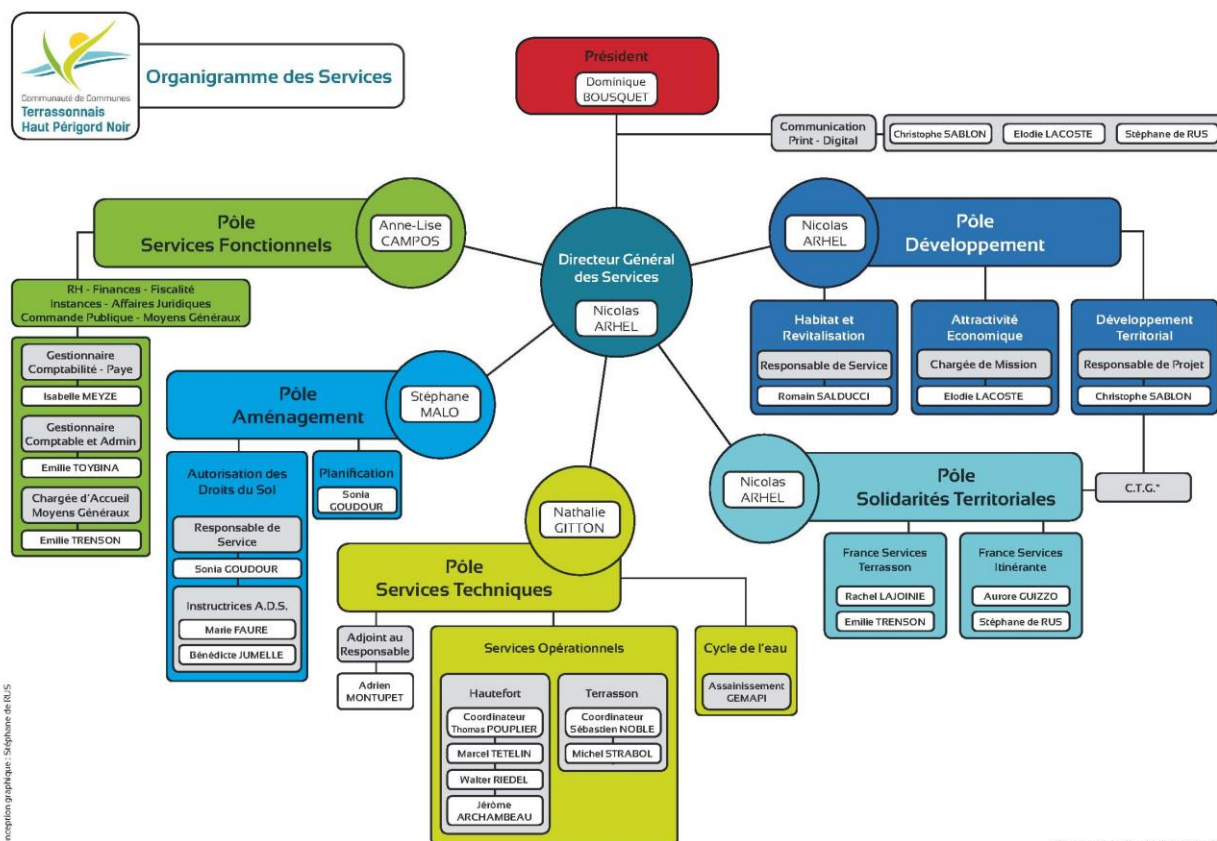
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## LES RENCONTRES PÉRIODIQUES DU BUREAU ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	HEURE ET LIEU
4 février 2021	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
4 mars 2021	20 h 30 Salle des Fêtes de Le Lardin-Saint-Lazare
31 mars 2021	20 h 00 Salle des Fêtes de Terrasson
14 avril 2021	20 h 30 Salle du Marché couvert de Thenon
8 juin 2021	19 h Salle des Fêtes de Terrasson
29 juin 2021	20 h 30 Salle du Marché couvert de Thenon
28 septembre 2021	20 h Salle des Fêtes de Terrasson
6 octobre 2021	19 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
23 novembre 2021	20 h 30 Salle des Fêtes de Condat-sur-Vézère
13 décembre 2021	20 h 30 Salle des Fêtes de Hautefort

BUREAU COMMUNAUTAIRE	HEURE ET LIEU
28 janvier 2021	20 h 30 Pôle des Services Publics de Terrasson
22 février 2021	20 h 30 Ancienne Mairie Le Lardin-Saint-Lazare
19 mars 2021	19 h 30 Pôle des Services Publics de Terrasson
27 mai 2021	17 h 00 Pôle des Services Publics de Terrasson
21 septembre 2021	18 h 00 Pôle des Services Publics de Terrasson
8 novembre 2021	18 h 00 Mairie de Thenon
13 décembre 2021	18 h 00 Salle des Fêtes de Hautefort

## ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF



Conception graphique: Stéphane de RUS

\*Convention Territoriale Globale

## **Les statuts de la CCTHPN sont les suivants :**

**Article 1 :** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CCTHPN est composée des communes de Ajat, Auriac-du-Périgord, Azerat, Badefols d'Ans, Bars, Beaugard de Terrasson, Boisseuilh, Châtres, Chourgnac, Condat-sur-Vézère, Les Coteaux Périgourdins, Coubjours, Fossemagne, Gabillou, Granges d'Ans, Hautefort, La Bachellerie, La Cassagne, La Chapelle Saint-Jean, La Feuillade, Ladornac, Le Lardin Saint-Lazare, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Nailhac, Pazayac, Peyrignac, Saint-Rabier, Sainte-Eulalie d'Ans, Sainte-Orse, Sainte-Trie, Teillots, Temple Laguyon, Terrasson-Lavilledieu, Thenon, Tourtoirac, Villac.







**Article 2 :** Le siège de la CCTHPN est situé : Pôle des Services Publics à Terrasson-Lavilledieu.

**Article 3 :** Sa durée est illimitée.

**Article 4 :** À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, la CCTHPN exerce les compétences définies ci-après :



### **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

Selon l'article L5214-16 I du CGCT, la Communauté de Communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

-  Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
-  Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme dans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
-  Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement ;
-  Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3 du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 2 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;
-  Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
-  Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

### **COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES**

La Communauté de Communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

-  Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
-  Politique du logement et du cadre de vie ;

- ✚ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- ✚ Action sociale d'intérêt communautaire
- ✚ Assainissement des eaux usées, dans les conditions de l'article L.2224-8
- ✚ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article [27-2](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## COMPÉTENCES FACULTATIVES ET SUPPLÉMENTAIRES

- ✚ Aménagement numérique au sens de l'article L1425-1 du CGCT ;
- ✚ **Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.**

### Article 5 : Adhésion à un syndicat mixte

L'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte se fera par décision de son conseil communautaire à la majorité simple.

## Liste des subventions attribuées aux associations

Pour l'exercice 2021, au vu des sollicitations des associations pour le versement d'une subvention, le Conseil communautaire a proposé de prévoir au budget, à l'article 6574, un montant global de 548 664,80 € (537 257,60 € en 2020) qui ont été répartis comme suit :

Attributaire	Montant
Office de Tourisme	286 656,00 €
Gestion ALSH Thenon Centre Social	80 530,00 €
Passerelle Vézère Haut Périgord Noir	47 000,00 €
Missions Locales	25 122,80 €
Association Pays Périgord Noir	41 018,40 €
Périgord Initiative	4 900,00 €
Périgord Développement	4 557,60 €
Infodroits	730,00 €
<b>Convention Culturelle avec Département</b>	
Itinérance Culturelle en Terrassonnais	2 450,00 €
Association le Monde dans mon Village	1 500,00 €
Association de Muséographie Médicale Musée de la Médecine	1 000,00 €
Association Art de Vivre	700,00 €
Passerelle Vézère Haut Périgord Noir	650,00 €
Association Temps Jeunes	650,00 €
Livre en tête	450,00 €
Condat Animations	400,00 €
Feuill'avenir	400,00 €
Amadis	250,00 €
Hahaha éditions	250,00 €
La Chamade	200,00 €
Comité d'Animation de Sainte-Orse	150,00 €
Les Bras K'c	150,00 €
La Concorde Terrassonnaise	150,00 €
Association les Amis de l'Harmonium	150,00 €
Hautefort Notre Patrimoine	150,00 €
<b>Clubs sportifs</b>	
Football Club Thenon Limeyrat Fossemagne	4 500,00 €
Rugby Terrasson (USC Terrasson)	4 000,00 €
Rugby Le Lardin (USV Le Lardin)	2 000,00 €
Lardin Basket Club	2 000,00 €
Tennis de Table Terrasson (ASTT Terrasson)	750,00 €
Tennis club de Terrasson	750,00 €
Samouraï Karaté Terrasson	500,00 €
Judo Club Terrasson	500,00 €
Ecole Foot Terrasson	500,00 €
Club BMX terrasson	350,00 €
Judo Club Thenon	250,00 €
Judo Club Condat	250,00 €
Tennis de Table du Périgord Noir (La Feuillade)	250,00 €
Tennis club de Condat	250,00 €



Ecole Foot Villac	250,00 €
Ecole Foot La Bachelierie	250,00 €
Ecole Foot La Feuillade (L'Olympique Larche La Feuillade)	250,00 €
Ecole Foot Hautefort	250,00 €
Ecole Foot Condat	1 000,00 €
Périgord Footgolf	250,00 €
Aïkido traditionnel du Périgord	250,00 €
Rol'air Sport Vézère	250,00 €
Boxe française Savate en Périgord	250,00 €
<b>Divers</b>	
Pacte Tourtoirac	3 000,00 €
Comité Départemental du Tourisme	2 000,00 €
Radio Vallée Vézère	2 000,00 €
Cristal FM	2 000,00 €
Festival Pop-rock Terrasson	2 000,00 €
Les Compagnons d'Ulysse	2 000,00 €
Team Cron G.	2 000,00 €
ADER Mobilité	1 500,00 €
Ewanews	1 500,00 €
La Concorde Terrassonnaise	1 000,00 €
Association Muséographie Médicale Musée de la Médecine	1 000,00 €
Laboratoire Vallée Vézère	1 000,00 €
Les Amis de Villac	500,00 €
Condat Animations	500,00 €
Les P'tits Loups	500,00 €
Le Monde dans mon Village	500,00 €
Centre d'étude et de découverte du Patrimoine	500,00 €
Association Les Ptits Loups	500,00 €
Les Amis de l'Abbaye et du Patrimoine de Tourtoirac	250,00 €
Comité de Jumelage de Terrasson	250,00 €
Comité de Jumelage du Pays d'Ans	250,00 €
Croix Rouge de Terrasson	250,00 €
Croix Rouge de Thenon	250,00 €
Restaurants du Cœur	500,00 €
Confrérie du Miel et des Abeilles	250,00 €
Concours Peinture Tourtoirac	250,00 €
Cercle de Recherche des Fonderies du Pays d'Ans	250,00 €
Confrérie de la Noix du Périgord	250,00 €
Association des Moulins du Périgord Noir	250,00 €
Association les Bras Kc	200,00 €
Centre Départemental de la Mémoire	150,00 €
Comité FNACA Terrasson	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>548 664,80 €</b>

# COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME

**Vice-Président : M Bertrand CAGNIART, Maire de BARS**

- ✚ **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

## **Association Pays Périgord Noir**

**41 018,40 €**

L'association Maison du Périgord Noir porte, depuis 2001, le Contrat de Pays contractualisé avec l'État et la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que le programme LEADER mis en œuvre par l'Union Européenne. Pour faire suite à la mise en place du nouveau règlement d'intervention de la Région, le dernier contrat a été établi pour la période 2015-2022 en reprenant les grands axes de développement connus depuis les débuts de la contractualisation mais en mettant en avant deux principes majeurs :

- Faire en sorte que chaque territoire, quel que soit son degré de fragilité, puisse bâtir un projet de développement de l'économie, de l'emploi, des services et équipements indispensables, en faisant appel de manière programmée et contractuelle aux principales politiques de droit commun de la Région,
- Soutenir d'une manière spécifique les territoires les plus fragiles dans un souci de cohésion territoriale, en leur apportant au-delà des crédits de droit commun, des moyens complémentaires, innovants et/ou bonifiés. Cela concerne notamment les petits pôles urbains (fonction de centralité à l'échelle de leur bassin de vie), et les zones rurales et périurbaines fragiles.

Le compte de résultat fait apparaître des charges à hauteur de **297 608 €** (246 760 € en 2020) pour des produits qui s'élèvent à **358 015 €** (308 384 €), ce qui aboutit à un résultat excédentaire de **60 653 €** (61 624 €).

### ➤ **Le programme européen Leader – Accompagnement des porteurs de projets**

- La programmation Leader se clôturera en 2022, les derniers dossiers seront sélectionnés par le Groupe d'Action Locale (GAL) au mois de mars.
  - Une dynamique en faveur des tiers-lieux, des projets culturels et créateurs de lien social, des projets de coopération (installation ovine, sites préhistoriques du sud-ouest, moulins du Périgord Noir et du Luxembourg)
  - Un soutien à l'ingénierie locale sur des thématiques identifiées : animation forestière de proximité, animation en faveur de la transmission des exploitations en Périgord Noir, animation économique de la filière châtaigne.
- Au cours de l'année 2021, 7 dossiers ont été sélectionnés par le GAL pour financement et 5 ont été programmés pour un montant total de subventions FEADER de 50 924,48 €.

### ➤ **Fin du Programme FISAC – Opération Collective en Milieu Rural (OCMR)**

La stratégie de l'OCMR a pris fin en 2021, les fonds d'État obtenus s'élèvent à 64 171 € pour le fonctionnement et à 281 161 € pour l'investissement pour un montant total du programme de **2 094 962 €**.

Ce programme est aujourd'hui clos et une nouvelle procédure mise en place par la Région Nouvelle Aquitaine dénommée « Action Collective de Proximité (ACP) a été engagée en 2021 pour un démarrage du dispositif le 7 décembre et un premier Comité de Pilotage d'examen des dossiers début 2022.

### ➤ **Création du Syndicat Mixte du SCoT**

**11 422,00 €**

- Délibération du 29 janvier 2018 pour l'approbation de la création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Noir
- Arrêté Préfectoral n° 24.2018.08.01.001 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Noir
- Par délibération du Syndicat Mixte, en date du 10 octobre 2018, le SCoT Périgord Noir a été prescrit et dans le même temps ses objectifs et les modalités de la concertation ont été définis.
- Fin 2021, une procédure de recrutement d'un Chargé de mission a été engagée

### ➤ Résidence Habitat Jeunes

Ce projet mis en œuvre par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir pour le compte de l'ensemble des 6 intercommunalités du Pays prévoit la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs d'une capacité de 45 lits (34 logements) dans un ancien immeuble du lycée Pré de Cordy.

Ce projet représente un budget d'investissement de 2,5 M€ HT cofinancé à hauteur de 79 %.

Sa mise en service a eu lieu le 16 juin 2020 et sa gestion a été confiée à l'association ALTHÉA. Sur l'année 2021, 98 personnes ont été accueillies ce qui représente un taux d'occupation de 76 % supérieur au prévisionnel, ainsi le déficit d'exploitation s'est fortement réduit à **10 603,51 €** (26 813 € rn 2020).

### ➤ La politique contractuelle Région 2017-2020 a pris fin en 2021

Pour l'année 2021, le financement régional concernant l'ingénierie s'est élevé à **82 151 €** (50 417 €) alors qu'un soutien régional de **533 105,03 €** (607 279,08 € pour 14 dossiers) a été apporté aux 10 projets des collectivités qui avaient été déposés.

La nouvelle politique régionale a été présentée le 15 décembre, il s'agit maintenant d'un « Contrat de Développement et de Transition » et quatre stratégiques ont été retenus :

Axe 1 : Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique

Axe 2 : Diversifier le tissu économique local pour stimuler le développement des entreprises

Axe 3 : Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire

Axe 4 : Fédérer les démarches relatives au tourisme en faveur de la cohésion du territoire.

### ✚ Élaboration, révision et modification des documents d'urbanisme

- Délibération portant approbation de la mise en compatibilité du PLU de La Bachellerie en date du 4 mars
- Délibération portant prescription de la modification simplifiée n° 2 du PLU du Lardin-Saint-Lazare en date du 4 mars
- Délibération portant prescription du PLUi en date du 28 septembre
- Délibération portant révision de la carte communale de Hautefort en date du 28 septembre
- Délibération portant révision allégée n°1 du PLU de Fossemagne en date du 28 septembre
- Délibération portant modification allégée n°2 du PLU de Fossemagne en date du 28 septembre
- Délibération portant simplification simplifiée n°4 du PLU de Terrasson en date du 25 février
- Délibération portant approbation modification simplifiée n°3 du PLU de Terrasson en date du 31 juillet
- Délibération portant approbation modification simplifiée n°4 du PLU de Terrasson en date du 31 juillet
- Délibération portant approbation modification simplifiée du PLU de Montagnac en date du 15 décembre
- Délibération portant avis sur le projet de PPRI de la vallée du Cern en date du 4 novembre
- Délibération portant arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial en date du 18 décembre

**Montant réalisé : 11 392,83 € (9 198,00 € en 2020)**

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SERVICE INSTRUCTEUR

Petit récapitulatif de l'évolution du service ADS de la Communauté de Communes :

Avant le 1er juillet 2015	Du 07/15 au 01/2017	A partir du 01/2017	A partir du 01/2019
12 communes	17 communes	36 communes	35 communes
1 ETP	1 ETP	2 ETP	2 ETP

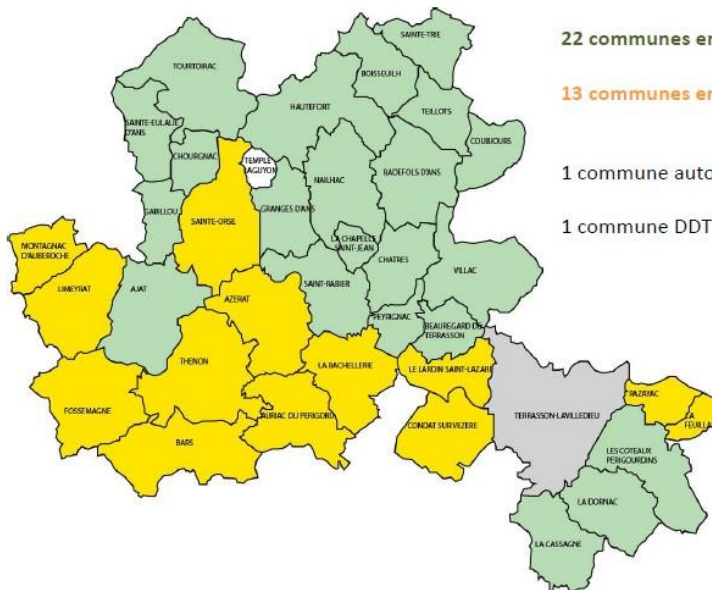
### Service ADS CCTTH : 35 communes

22 communes en Carte Communale

13 communes en PLU

1 commune autonome : TERRASSON

1 commune DDT : TEMPLE LAGUYON



### DONNEES CLES

Service ADS  
35 communes

1675 dossiers en 2021  
774,80 actes pondérés  
↗ des actes pondérés

↗ augmentation  
du nombre de PC agricole

↗ augmentation  
du nombre de DP

↗ augmentation  
du nombre de CU

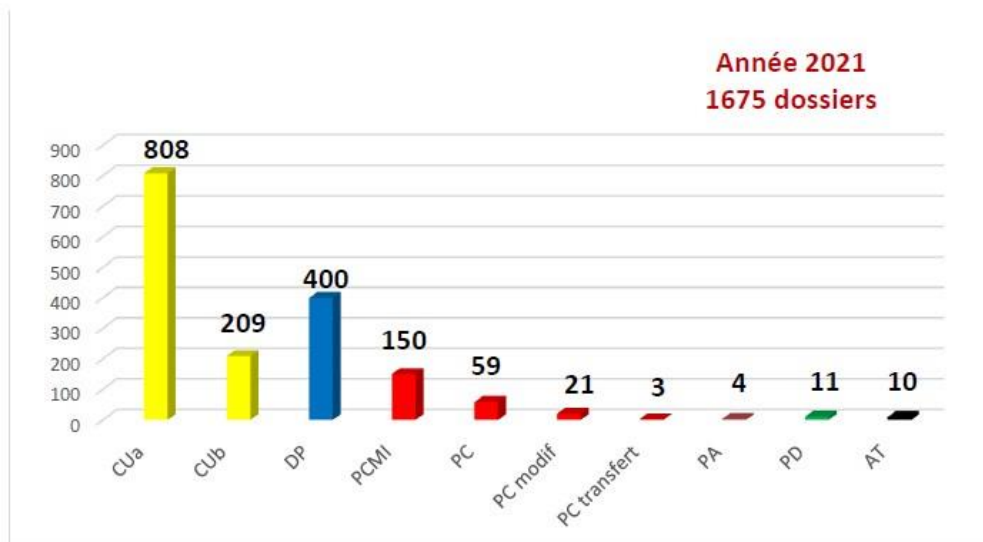
↗ augmentation de 49,82 % du nombre de dossiers en 5 ans

## 5.2 - Nombre de dossiers instruits en 2021

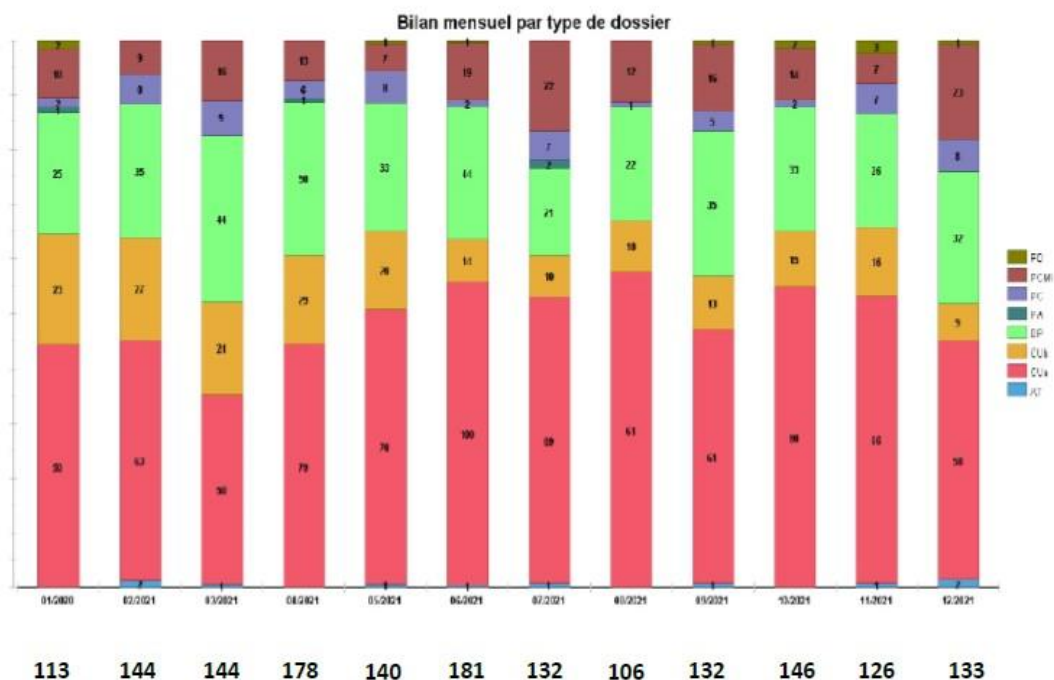
Durant l'année 2021, **1675 dossiers** ont été instruits sur **les 35 communes** contre 1295 en 2020.

➔ **Augmentation de 29,34 % du nombre de dossiers entre 2020 et 2021.**

Dossiers répartis comme suit (cf annexe 2 pour la répartition par commune) :



## 5.3 – Bilan mensuel des dossiers 2021





## Bilan Instruction

BILAN 2020											
Communes 2020	CUa	CUb	DP	PCMI	PC	PC modif	PC transfert	PA	PD	AT	TOTAL
Ajat	9	1	3	3		1					17
Auriac du périgord	13	4	4	8	1						30
Azerat	24		7	3	2						36
Badefols d'Ans	17	1	9		2					2	31
Bars	12	1	1	1	1						16
Beauregard de Terrasson	24	4	13	8		3					52
Boisseuilh	4	2	6								12
Châtres	12	7	8	4	2	1					34
Chourgnac	2		1		3						6
Condat sur Vézère	28	3	16	10	1	1		1	2		62
Coubjours	6		7								13
Fossemagne	24	6	5	5	1						41
Gabillou	17		2		3	1					23
Granges d'Ans	5		2		3						10
Hautefort	32	4	15	7	6						64
la Bachellerie	41	9	19	3	3						75
la Cassagne	11	4	5	5							25
la Chapelle St Jean	2		5	1							8
Ladornac	13	20	12	6	2						53
la Feuillade	20	9	13	14	2	3					61
le Lardin St Lazare	43	12	23	8	2	1	1		1		91
Coteaux Périgourdins	11	6	9	4	2	1				1	34
Limeyrat	28	1	13	2	2						46
Montagnac d'Auberoche	6	1	9	1	3						20
Nailhac	16	3	8	3	2	1	1				34
Pazayac	25	14	15	10	1	3					68
Peyrignac	7	1	7	1	2						18
Sainte Eulalie d'Ans	14	5	6	2	4						31
Sainte Orse	31	4	13	4	4	1	1				58
Saint Rabier	33	3	9	7	1	1					54
Sainte Trie	9		4								13
Teillots	1		1			1	1				4
Thenon	40	3	17	5	8					4	77
Tourtoirac	25	2	8	6	7	3		1		1	53
Villac	10		8	3	2	1	1				25
<b>TOTAL</b>	<b>615</b>	<b>130</b>	<b>303</b>	<b>134</b>	<b>72</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>1295</b>

BILAN 2021											
Communes 2020	CUa	CUb	DP	PCMI	PC	PC modif	PC transfert	PA	PD	AT	TOTAL
Ajat	22	3	7	2	1				1		36
Auriac du périgord	19	2	7	8	1						37
Azerat	31	4	11	2	3				1	1	53
Badefols d'Ans	16	6	12	6	1			1			42
Bars	13	4	6	1							24
Beauregard de Terrasson	24	15	11	8		2					60
Boisseuilh	3		2	1	1						7
Châtres	8	5	4	3	1						21
Chourgnac			1								1
Condat sur Vézère	43	6	16	5		1			2		73
Coubjours	8	1	7								16
Fossemagne	37	7	24	5	3						76
Gabillou	4		4		1						9
Granges d'Ans	14		3		1	1					19
Hautefort	47	15	24	5	3	1				2	97
la Bachellerie	33	8	14	10	1				2	1	69
la Cassagne	16	4	6	8	1	2		2			39
la Chapelle St Jean	9	5	4	4	1	1					23
Ladornac	30	8	10	4	1	1					54
la Feuillade	26	3	17	11	2	2			1		62
le Lardin St Lazare	57	16	36	10	3					1	123
Coteaux Périgourdins	18	28	12	9	4						71
Limeyrat	43	6	9	4	3				1		66
Montagnac d'Auberoche	23		8	1	1						33
Nailhac	25	3	2	1	3						34
Pazayac	17	20	20	12	3	2	1				75
Peyrignac	18	7	13	4	1	1			1	1	46
Sainte Eulalie d'Ans	20	2	9	3	4	1					39
Sainte Orse	36	9	33	6	4	1	1				90
Saint Rabier	26	4	13	4	1						48
Sainte Trie	4	1	3	1		1					10
Teillots	3	5	2								10
Thenon	62	11	28	7	3	2			2	2	117
Tourtoirac	42	1	15	3	3	1	1	1		1	68
Villac	11		7	2	5	1					27
<b>TOTAL</b>	<b>808</b>	<b>209</b>	<b>400</b>	<b>150</b>	<b>59</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1675</b>

### Répartition permis de construire 2021

	Maison d'habitation neuve	Changement de destination	Bâtiment agricole	PC autre	PC modif ou transfert
Ajat	2		1		
Auriac du périgord	4	1	1	3	
Azerat	1	2	1	1	
Badefols d'Ans	2			5	
Bars				1	
Beauregard de Terrasson	4	3		1	2
Boisseuilh			1	1	
Châtres		1		2	
Chourgnac					
Condat sur Vézère		2		3	1
Coubjours					
Fossemagne		1	3	4	
Gabillou				1	
Granges d'Ans				1	1
Hautefort	3		1	4	1
la Bachellerie	2	2		7	
la Cassagne	3	2	1	3	2
la Chapelle St Jean	2	1		1	1
Ladornac	3			2	1
la Feuillade	10	2		1	2
le Lardin St Lazare	4			9	
les Coteaux Périgourdins	4	3	2	4	
Limeyrat	1	2		4	
Montagnac d'Auberoche	1		1		
Nailhac			1	3	
Pazayac	11		2	2	3
Peyrignac	2			3	1
Sainte Eulalie d'Ans		1	2	4	1
Sainte Orse	4		5	2	2
Saint Rabier	1	1		3	
Sainte Trie				1	1
Teillots					
Thenon	3	1	1	5	2
Tourtoirac				6	2
Villac			2	5	1
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>92</b>	<b>24</b>
<b>209</b>					

# COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vice-Présidente : M. Francine BOURRA, Maire du Lardin-Saint-Lazare

✚ **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire**

Les actions de développement économique et de l'emploi sont mises en œuvre par différents organismes pour le compte du Périgord Noir moyennant l'octroi de subventions émanant des collectivités et que l'on retrouve ci-dessous :

Mission Locale du Périgord Noir	24 943,60 € (25 005,20 €)
Mission Locale du Haut Périgord	179,20 € (179,20 €)

Pour les jeunes résidents des cantons de Hautefort, Montignac, Terrasson et Thenon, les Missions Locales aident les jeunes dans leurs démarches liées à l'emploi. Elles conseillent sur le CV, la lettre de motivation, les entretiens d'embauche..., collectent des offres, mettent en relation des jeunes avec des employeurs, travaillent avec de nombreux partenaires comme **Pôle Emploi** et la **Maison de l'Emploi**. Elles interviennent aussi sur la mobilité avec la mise à disposition de mobylettes et d'ordinateurs.

Techniques de recherche d'emploi pour les moins de 26 ans :

À **Sarlat**, chaque semaine : la Mission Locale propose des ateliers pour aider à rédiger un CV, une lettre de motivation, ou préparer un entretien d'embauche : inscription nécessaire au 05 53 31 56 00

À **Terrasson**, chaque jeudi matin elle propose les mêmes ateliers : inscription nécessaire au 05 53 50 82 44

Les charges 2021 de la Mission Locale Périgord Noir se sont élevées à **863 327 €** (750 223 € en 2020). Le résultat net s'élevant à **120 327 €** (127 891 € en 2020).

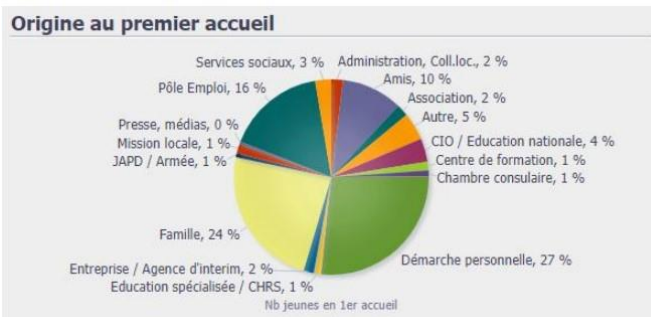
## BILAN PÉRIGORD NOIR

Année	Nombre de 1 <sup>er</sup> accueil	Nombre de jeunes accompagnés
2021	414	1011
2020	446	1 038
2019	450	1 048
2018	469	1 125
2017	449	1 237
2016	561	1 364
2015	589	1 366

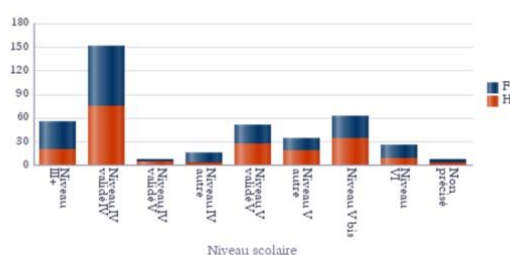
### A. Point sur le 1<sup>er</sup> accueil

48 % des jeunes reçus en premier accueil ont un niveau inférieur ou égal à V (CAP, BEP validé ou non, ou 1<sup>ère</sup> année de Lycée non validée).





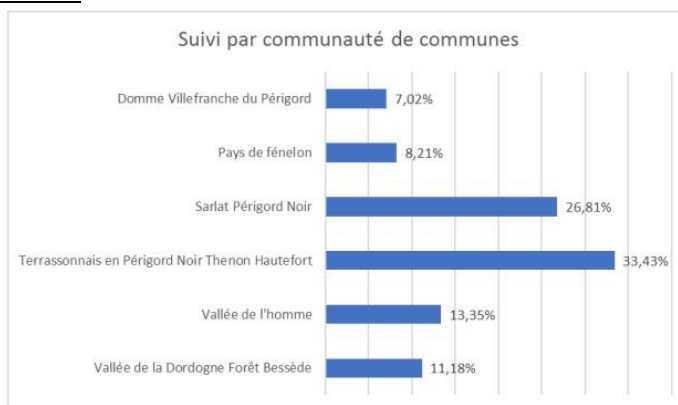
Répartition par niveau d'étude et par sexe :



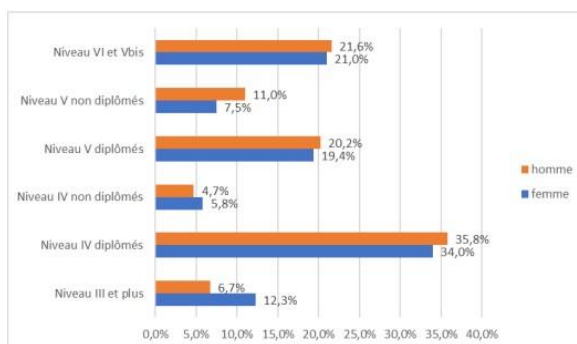
On observe une **baïse de 7% du premier accueil, en comparaison une augmentation en Dordogne de 6% et de 8% en Nouvelle Aquitaine.**

44% des jeunes ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.  
56% des jeunes ont entre 18 et 21 ans

## B. Répartition des jeunes en suivi



2/ par niveau d'études et par sexe



## Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

**Vice-Président : M. Dominique DURAND, Maire de Tourtoirac**

### Office de Tourisme Vézère Périgord Noir

Montant de la Taxe de séjour perçue en 2021 :

**286 656,00 € (286 656,00 €)**

**50 373,48 € (24,266,94 €)**

Pour l'année 2021, les chiffres enregistrés au niveau de la fréquentation des points d'accueil sont les suivants :

## Statistiques - Accueil

Après la baisse importante de 2020 (-50%), la fréquentation est à la hausse (+31%) malgré plusieurs mois de fermeture (octobre à mai). Il y a une forte augmentation en juillet (meilleur mois de juillet depuis 2015). Après une année 2020 où les français représentaient 93% de la fréquentation, ils représentaient 82% (niveau « normal » d'avant 2020 se situant autour de 75%). La répartition entre les nationalités est la suivante en 2021 : 82% FR, 18% étrangers (82% BE, 7,30% DE, 6,80% GB, 3,20% NL, 0,70% - SP). Dans la répartition, on observe un retour des anglais et le maintien des belges (8 étrangers sur 10). La clientèle française vient à 97% des régions NA, IDF, Bretagne et PACA en se répartissant ainsi : NA (63%), IDF (9,20%), Bretagne (19,40%), PACA (7,6%). La demande a également évolué : Avant COVID : 1/ sites et visites, 2/ animations, 3/ restaurants, 4/ Activités gratuites, 5/ Plan de ville 2020 : 1/ randonnées 2/ activités plein air, 3/ fermes, 4/ sites et visites, 5/ restaurants 2021 : 1/ sites et visites 2/activités plein air 3/ randonnées 4/ restaurants 5/fermes Ainsi, après l'appétence pour les randonnées et activités plein air en 2020, la visite de sites reprend en 2021.

## Actions de promotion

### Guide touristique

L'édition 2021 a de nouveau été l'occasion de faire évoluer la présentation du guide. Le Format A4->180x246, très bien accueilli a été conservé. Il a été édité et diffusé à 20.000 exemplaires, il a fallu faire un réassort de 5000 guides au cours de l'été. Le nombre d'encarts dans le guide est en légère augmentation de 196 à 201, ce qui représente globalement une hausse depuis 2016 (134 encarts) La charte graphique du guide a été entièrement refondue : beaucoup moins de texte et des photos beaucoup plus grandes (pleine page) pour un guide plus attractif.

- 125 000 Sets de table, nouvelles versions en vert et en bleu, imprimés grâce au co-financement de 6 partenaires et de la Communauté de Communes
- Carte Vézère Périgord Noir reconduite : 520 adhérents (500)
- Soutien aux associations : affiches, flyers, communiqué de presse, promotion
- Campagne d'affichage en partenariat avec le Conseil Départemental, affichage de 30 affiches sur le réseau en été.
- Promotion hors les murs dans les campings grâce à l'acquisition d'un véhicule utilitaire. Une personne mobilisée. Distribution marché de Terrasson...Chez les partenaires : Jardins de l'Imaginaire, Grotte de Tourtoirac, Hôtel Moulin Rouge, La Noix Patiente, La ferme du Moulin Haut.
- Diffusion des supports de communication sur les départements 24, 19 et 87 grâce aux bourses aux dépliants. Participation aux salons de Nantes, Rennes, Bruxelles, Paris et Bordeaux annulés
- Site internet : 66 000 visiteurs, 226 081(175 258) pages vues (1- Terrasson, 2- Itinéraires et sentiers, 3- Agenda)

### Actions

Visites de villes sur Hautefort avec la ronde des artisans et les Fleurs médicinales ainsi que sur Terrasson. Les visites organisées ont permis d'accueillir 27 (367) personnes.

Visites nocturnes : 250 personnes sur 8 dates

Application Terra Aventura : 5 000 joueurs sur Terrasson, 6 500 sur Hautefort, 7 600 sur Tourtoirac

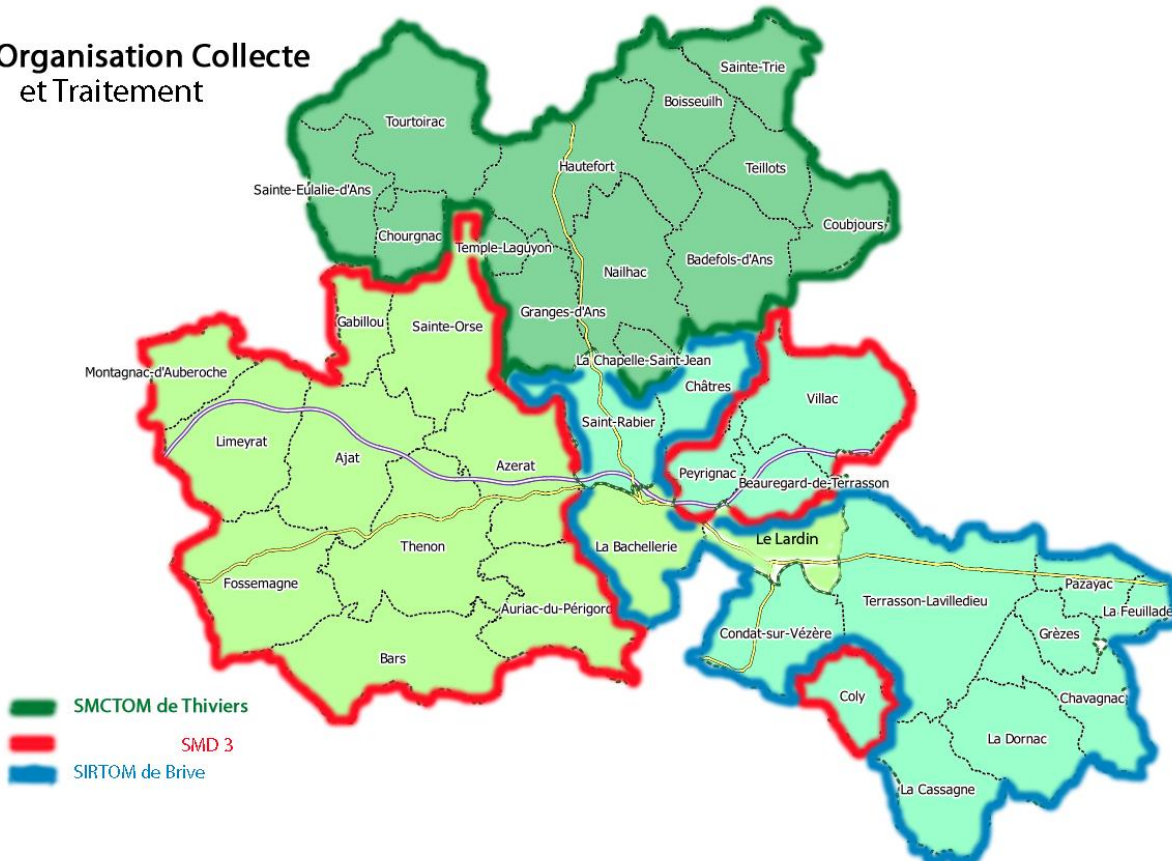
#### Été actif

**2015** : 11 activités > 43%  
**2016** : 13 activités > 73%  
**2017** : 18 activités > 88%  
**2018** : 32 activités > 94%  
**2019** : 38 activités > 90%  
**2020** : 40 activités > 87%  
**2021** : 42 activités > 95 %

- Les 17 circuits VTT labellisés FFCT autour de la « Base VTT Vézère Périgord Noir » ont été publiés sur le site de FFCT
- « Pass aventure en famille » : 750 (350) vendus.
- Création de deux boutiques de producteurs sur Terrasson et Hautefort et vente des produits promotionnels « L'aventure humaine ». CA réalisé en 2016 : 7 000 €, en 2017 : 14 700 €, en 2018 : 26 000 €, 41 700 € en 2019, 25 000 € en 2020 et 64 400 e en 2021.

# COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

## Organisation Collecte et Traitement

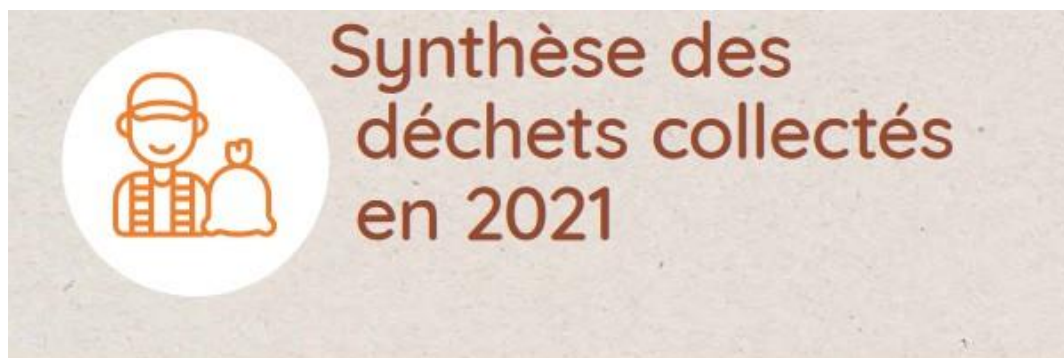


Depuis le mois de février 2016, si rien n'a changé sur le Pays de Hautefort et le Terrassonnais, la CCTTH compte un nouvel organisme de collecte avec le SMD 3, qui, à la suite du marché conclut en début d'année a remplacé la SITA-SUEZ et assure désormais la collecte sur ces 14 communes tout en assurant toujours l'intégralité du traitement. Nous ne disposons plus que des tonnages globaux par organisme de collecte et de traitement recouvrant l'ensemble des communes de leur secteur d'intervention, ce qui nous donne qu'une idée approximative des moyennes de déchets collectés et traités.

## Pour le SMD3

Coût OM SMCTOM Thiviers : 473 921 € (427 487,00 €)

Coût OM SMD3 : 1 071 859 € (676 280,00 €)



La collecte des déchets produits sur le territoire est réalisée en partie pour le SMD3, sur 5 antennes (Belvès, Montpon-Mussidan, Ribérac, Grand Périgueux et Bergerac), et en partie directement par les collectivités adhérentes (en régie dans la majorité des cas, et, dans certains cas, en faisant appel à des prestataires privés).

	Antenne de Belvès	Antenne de Montpon-Mussidan	Antenne de Ribérac	Antenne de Périgueux	Antenne de Bergerac	OCTPNTH	CA Bergeracoise	CC Isle-Verne-Salenbre	SMCTOM de Nontron	SMCTOM de Thiviers	SICTOM Périgord Noir
Collectivité	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	-	-	-	-	-
Nombre de communes	77	48	46	43	46	13	32	12	44	63	60
Nombre d'habitants	33 082	33 057	21 515	107 128	17 010	5 848	60 691	17 332	26 910	5 849	40 704
Part de la collecte des DMS en PUP	80%	89%	57%	80%	97%	NC	NC	97%	NC	90%	97%
Part de la collecte des DMS en PUP	20%	11%	30%	20%	3%	NC	NC	3%	NC	10%	3%
<b>Financement</b>											
Financement	TBOM + RS	TBOM + RS	TBOM + RS	TBOM + RS	TBOM	TBOM + RS	TBOM	TBOM + RS	TEOM + RS	TEOM + RS	TEOM + RS
Montant RS	voir page 40 processus finances						0 €	113 327 €	161 605 €	178 325 €	423 677 €
Montant TEOM	voir page 40 processus finances						NC	2 044 035 €	3 613 624 €	4 028 372 €	7 106 106 €
<b>Moyens humains et matériels</b>											
Nombre d'agents	55	35	28	69	21	NC	NC	10	41	43	71
dont technique	46	27	24	62	17	NC	NC	9	37	37	61
dont administratif	6	3	4	7	4	NC	NC	1	4	6	10
Collecte en régie ou prestation	régie	régie	régie	régie	régie	régie	régie / prestation	régie	régie	régie	régie
Nombre de déchèteries	8	6	3	9	4	1	4	2	5	6	6
Nombre de visites en déchèterie	NC	157 784	22 196	NC	153 026	NC	NC	80 269	87 666	91 790	128 805
<b>Tonnages collectés</b>											
DMS	5 688	4 223	3 983	19 061	18 680	1 280	18 680	3 189	5 741	5 849	11 737
Emballages/papiers	2 889	3 028	1 575	8 351	4 601	477	4 601	1 248	1 807	2 252	3 817
Verre	1 954	1 567	932	3 737	3 329	289	3 329	884	1 331	1 555	2 711
Déchèteries	12 409	9 311	5 841	28 623	23 187	724	23 187	11 286	8 207	8 938	12 814
<b>Compostage</b>											
Composteurs individuels distribués	375	370	221	1 315	612	NC	NC	100	104	122	671

## Pour le SIRTOM de Brive

Coût : 1 535 295,90 € (1 247 403,52 €)

## COMPÉTENCE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

**Vice-Président : M. Jean-Marie CHANQUOI, Maire des Coteaux Périgourains**

**✚ Création, aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR**

Entretien annuel réalisé par nos équipes techniques sur le Pays de Hautefort et le Terrassonnais ainsi que celui effectué sur Causses et Vézère par l'Atelier Chantier d'Insertion du Centre Social pour un montant de 20 000 €.

**✚ Aménagement et entretien des rivières de la Vézère, de l'Isle et de leurs affluents**

**Vice-Président : M. Stéphane ROUDIER, Maire de Condat-sur-Vézère**

La participation au financement des actions engagées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Vézère en Dordogne s'est élevée à **68 198,27 €** (60 556,58 € en 2020). S'y sont ajoutés **57,31 €** (146,37 €) de remboursement de la charge d'emprunt concernant la halte nautique de Terrasson réalisée en 2011.

Pour le Syndicat vallée de l'Isle, pour notre première année d'adhésion, la participation s'est élevée à **23 455,76 €** (22 371,11 €).

## POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

**Vice-Président : M. Daniel BARIL, Maire de La Feuillade**

**✚ Mise en œuvre d'opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat en lien avec les partenaires institutionnels**

Au cours du dernier trimestre et dans le cadre d'un portage par les 6 intercommunalités constitutives du Pays Périgord Noir ont été engagés les travaux de préfiguration de la Plate de rénovation énergétique : Périgord Noir Rénov'.

**✚ L'aménagement et l'entretien des équipements sportifs suivants : haltes nautiques de Tourtoirac, de Sainte Eulalie et de Terrasson ; piste de bi-cross de Terrasson ; parcours VTT et terrain d'auto-cross de Badefols d'Ans**

Travaux d'aménagement

# COMPÉTENCE ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

**Vice-Président : M. Jean-Jacques DUMONTET, Maire de Pazayac**

**Instruction et suivi des dossiers d'aide sociale légale ; Gestion d'un service d'aide à domicile ; Gestion d'un service de portage de repas dont la gestion et l'organisation sont confiées à un CIAS (centre intercommunal d'action sociale)**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais est un établissement public autonome créé en 2014 suite à la fusion des C.I.A.S. du Pays de Hautefort, du Terrassonnais et du C.C.A.S. du Lardin Saint Lazare.

Acteurs historiques sur l'ensemble du bassin de vie Terrasson-Hautefort-Thenon, les trois structures possèdent un passé fort, porteur de valeurs et d'exigences dans l'aide à la personne et l'accompagnement des publics à domicile.

Les trois services fusionnés unissent 25 ans d'histoires respectives qui ont modelées l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées sur l'ensemble du secteur.

L'engagement des élus de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Hautefort-Thenon en faveur du maintien à domicile a été acté afin de doter le territoire d'une structure unique et adaptée aux problématiques du grand âge.

Le C.I.A.S.T. s'attache à développer des valeurs et des principes déontologiques qui affirment que l'usager du service doit faire l'objet d'une prise en charge et d'un accompagnement individualisé et adapté à ses besoins.

Quatre principes fondent l'intervention du C.I.A.S.T. :

- Une attitude générale de respect, d'honnêteté et d'humanité,
- Une intervention individualisée auprès de la personne,
- Une relation triangulaire entre le C.I.A.S.T., l'usager et son entourage,
- La relation de confiance, l'échange, l'écoute, le « faire ensemble ».

Les services proposés s'adressent à tous, tout au long de la vie et nos engagements et missions sont de développer des prestations toujours mieux adaptées aux besoins de chaque personne aidée tout en inscrivant notre action dans une logique de territoire et de partenariat avec l'ensemble des acteurs présents.

## Le contexte de la crise sanitaire, toujours comme perturbateur de l'exécution 2021

Secteur	Jan21	Fev21	Mars21	Avril21	Mai21	Jun21	Juil21	Aout21	Sep21	Oct21	Nov21	Dec21	Total
<b>HAUTEFORT</b>	2 572,75	2 423,25	2 612,75	2 439,50	2 429,00	2 707,00	2 744,50	2 756,50	2 785,00	2 765,25	2 464,50	2 418,75	<b>31 118,75</b>
<b>LE LARDIN</b>	2 237,00	2 212,00	2 551,50	2 403,25	2 368,25	2 609,25	2 428,50	1 884,00	2 411,25	2 447,75	2 444,50	2 433,25	<b>28 430,50</b>
<b>TERRASSON</b>	3 473,75	3 567,75	3 899,50	3 821,00	3 660,00	3 951,75	3 817,00	3 690,33	3 706,75	3 991,50	3 812,25	3 925,50	<b>45 317,08</b>
Réel	<b>8 283,50</b>	<b>8 203,00</b>	<b>9 063,75</b>	<b>8 663,75</b>	<b>8 457,25</b>	<b>9 268,00</b>	<b>8 990,00</b>	<b>8 330,83</b>	<b>8 903,00</b>	<b>9 204,50</b>	<b>8 721,25</b>	<b>8 777,50</b>	<b>104 866,33</b>
Projection								8 990,00	8 903,00	9 204,50	9 204,50	9 204,50	106 435,75

La répartition des heures d'intervention entre les financeurs se régule de façon proportionnellement identique à celle constatée sur ces derniers exercices. A la prédominance des prestations accomplies dans le cadre de l'APA (plus de 60% de l'activité globale), s'oppose la baisse continue des heures réalisées pour le compte des caisses de retraite.

En effet, la prévision était de 351 666 € 00 et la consommation de l'année 2021 titrée s'élève à la somme de 148 459,74 €.

	REALISE			
	Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Global
<b>TOTAL DES HEURES D'INTERVENTIONS</b>	<b>63 902,33</b>	<b>40 854,00</b>		<b>104 756,33</b>
Nombre heures facturation APA Département	41 339,08	26 430,00		67 769,08
Nombre autres heures facturation Département	85,50	54,00		139,50
Nombre heures facturation PCH Département	3 530,25	2 257,00		5 787,25
Nombre heures facturation CAF				
Nombre heures facturation CNAV	802,50	513,00		1 315,50
Nombre heures facturation CRAM	4 935,75	3 156,00		8 091,75
Nombre heures facturation Mutuelles	781,25	499,00		1 280,25
Nombre heures facturation MSA	845,00	540,00		1 385,00
Nombre heures facturation Bénéficiaires	11 583,00	7 405,00		18 988,00
Nombre heures facturation (autres)				
<b>Autres heures facturation</b>				

Pendant logique et légitime de cette situation, le nombre d'heures directement financées par les usagers augmentent régulièrement pour représenter près d'un tiers de l'activité. Cet accroissement a malgré tout ses limites compte-tenu de l'indicateur de richesse par habitant de notre territoire et du faible niveau des pensions de retraite.

#### A. Le chapitre du personnel : les effets de la crise sanitaire

En conformité avec les objectifs fixés par le Conseil d'Administration et les actions menées jusqu'alors, l'exercice 2021 a prolongé les efforts accomplis en matière de prévention des risques, de condition de travail et d'attractivité d'emploi.

Ces ambitions passent par l'engagement de la collectivité du programme aidants-aidés, la réaffirmation de l'implication dans le SPASAD et la coordination des actions avec les autres acteurs du domicile.

Les actions proposées en 2021 se sont inscrites dans celles initiées sur les précédents exercices à savoir :

- les changements de grades pour les agents pouvant en bénéficier,
- la poursuite des engagements en matière de régime indemnitaire,
- et la définition d'un cadre professionnalisé d'intervention.

#### Les chiffres -clés de l'année 2021 en synthèse :

- Une activité de 104 756, 30 heures réalisée en 2021 soit une hausse de 14 % par rapport à l'exercice accidentel 2021
- Une activité en 2021 qui a progressé. L'année 2020 doit être considérée comme une année accidentelle en matière d'activités.
- Le gel du point d'indice,
- La CDisation d'agents sociaux arrivé à l'échéance des 2\*3 ans.
- Le changement de grade d'un agent administratif pour lequel son dossier a été retenu par la Commission Administrative Paritaire pour un passage en catégorie B en 2020 qui a traduit ses effets sur année pleine en



2021,

- L'impact du GVT normal sur l'ensemble de la masse salariale,
- La prise en compte de la flotte de véhicules de service à destination du personnel d'intervention sur l'année pleine en 2021 et la progression constante des coûts de l'énergie. Sont associés à cette flotte les frais afférents aux assurances, et aux frais de carburant.

## I- Contenu des comptes charges et produits

### A. DEPENSES

**GROUPE I 2021 PREVISIONS BUDGETAIRES : 132 800 €**

**CONSOMME 2021 : 131 551€ 70**

Une revalorisation de ce poste de dépenses a été perceptible au titre de l'année 2021 avec la nécessité de voter une décision modificative à hauteur de 31 800 €, afin d'assumer deux éléments principaux

- Les effets de la crise sanitaire,
- L'acquisition de la flotte automobile.

En 2021, les charges générales liées à ce groupe ont connu un accroissement sensible du fait notamment :

- De l'acquisition de gants à usage unique qui, en raison des contraintes sanitaires, a nécessité des approvisionnements supplémentaires.
- Les frais de déplacement des aides à domicile. Cette dotation correspond aux remboursements de frais accordés aux agents du service qui ne disposent pas de véhicules et qui interviennent principalement en remplacement,
- La prise en charge des frais de carburant occasionnés par l'utilisation des véhicules de service. A l'issue des derniers mois de l'année, il est apparu une augmentation sensible des coûts au litre du fait de l'évolution des prix de l'énergie en fin d'année en 2021.
- Les remboursements du budget annexe vers le budget principal pour un montant de 40 000€. Ces remboursements entre budgets correspondent principalement aux charges de gestion courante financées par le budget principal. **Aucune majoration n'est envisagée sur ce compte. A terme, il faudra envisager une revoiture de cette refacturation au regard de l'évolution des charges de structures qui est indéniable : du forfaitaire à une refacturation au réel ?**

## **GROUPE II**

**PREVISIONS BUDGETAIRES : 2 433 513 € 00**

**CONSOMME 2021 : 2 432 3120 € 08**

Une revalorisation de ce poste de dépenses a été perceptible au titre de l'année 2021 avec la nécessité de voter une décision modificative à hauteur de 153 689 € afin d'assumer deux éléments :

### 1. Premier axe de la DM

- Les effets de la crise sanitaire, ainsi que le volet prime « COVID » à des fins de valorisation de l'investissement et de l'engagement des salariés en contexte de crise.
- La mise en place d'un plan de management de projet (PMP), sont les axes sont les suivants
  - o Une réforme de la gestion es Rh avec la GPEC
  - o La recherche de la qualité
  - o La réduction des compteurs temps non soldés des années antérieures,
- Des arrêts maladies liés au COVID et à l'effet entrainement des arrêts non couverts par le contrat d'assurance.

2. **Deuxième axe de la DM** : effet revalorisation des heures prévisionnelles non parvenues en raison du tassement des heures sur le dernier trimestre.

Ce groupe intègre les rémunérations des agents assurant le fonctionnement du service d'aide à domicile. Les charges salariales ont été rémunérées selon les modalités suivantes

- 104 756 h30 d'activité réalisées au domicile des usagers. Le volume d'activité global est bien au- dessus de la prévision 2020 et à celui enregistré en 2019. Le contexte sanitaire obligeait à la prudence et n'offrait pas de réelles perspectives positives sur un éventuel accroissement d'activité en 2021 par rapport au prévisionnel 2020.
- Un volume d'heures non prestées mais payées. Ces heures intègrent non seulement les congés payés mais également les heures « non prestées » à savoir, les temps de déplacement, les temps de réunion, les temps de délégation de représentants du personnel, les repos compensateurs, les arrêts maladie. Sont intégrés également des temps de coordination afin de prendre en compte la mise en place du programme aidants aidés et la poursuite du SPASAD.
- Le changement de grade d'un adjoint administratif ayant reçu une réponse favorable à son dossier de promotion interne sur année pleine
- La CDisation de 3 agents sociaux jusqu'alors en CDD 2\*3ans,
- Le GVT « normal » lié aux avancements d'échelons et de grades et la prise en compte des éléments liés au PPCR.

### **GRUPE III**

**PREVISIONS BUDGETAIRES : 138 680 €**

**CONSOMME 2021 : 138 374 € 94**

Ce groupe de dépenses supporte le financement de la flotte de véhicules en location et les charges d'assurance s'y rapportant. Sont ainsi reportés les frais suivants :

- la location de 84 véhicules pour 10 000 km au tarif moyen arrondi de 97€ par mois pour un montant de 96 773€ 93.
- la souscription d'un contrat d'assurance véhicules évalué à 35€ par mois et par véhicule soit une consommation globale pour l'année 2021 à hauteur de 31 798€44.

### **B. RECETTES**

## **GROUPE I**

**PREVISIONS BUDGETAIRES : 2 360 152**

**CONSOMME 2021 : 2 231 449€ 49**

La dotation portée au titre de l'exercice 2021 s'élève quant à elle à 2 252 694 €. Cette hypothèse de produits s'inscrit dans un volume d'activité qui n'a pu être réalisée à la hauteur de la projection affichée lors de la décision modificative marquée par une évolution du nombre d'heure au 2<sup>nd</sup> semestre qui s'est tassé sur le dernier trimestre, et se répartit comme suit :

- Conseil Départemental : 1 486 974,20€ ouverts pour 1 385 961 € 61 titrés
- Usagers : 521 511 € 80 ouverts pour 697 028 € 14 titrés
- Autres financeurs : 351 666 € ouverts pour 148 459 € 74 titrés.

-A noter que des produits de tarification nous ont été titrés sur l'article 706 à hauteur de 13 738 € 13.

En prenant en compte cette régularisation, le montant lié à la tarification titré s'élève à la somme de 2 245 187 € 62.

A noter que la fermeture de la trésorerie de Terrasson au 31/12/2021 n'a pas facilité les écritures de fin d'année notamment les écritures de rattachement de produits suite à l'impossibilité de passer des écritures durant la première quinzaine de janvier 2022, hormis le train de paye de janvier. Cela n'a pas donné la possibilité de rattacher des produits liés à la tarification perçue tardivement, majoritairement pour les montants les plus importants et imputés sur le budget 2022 comme suit :

- Bordereau 3, T 31/32/34/35/36 (tiers CD24 – MDPH notamment)
- Bordereau 13, T 82/83/84/85/86 (tiers CD24-PCH notamment)

Ces seuls titres s'élèvent à titre d'exemple à 37 985 € 29

Dès lors, le produit final de la tarification lié à l'activité 2021 est **de + de 2 283 172 € 91** ce qui conduit à un résultat « corrigé » de l'exercice 2021 à **hauteur de – 34 949 € 16** en lieu et place de la reprise 33 386 € repris au BP 2021 (soit le résultat de l'exercice 2019 avant la période COVID), comparable en termes d'activités en 2020.

Soit un résultat déficitaire de **34 949 € 16** semblable à celui de l'exercice 2019, ce qui traduit une stabilité de la structure dans la mesure où le nombre d'heures en 2021 est de 104 756,30 h contre 96 200 en 2019, soit une réduction du déficit horaire porté par la structure :

2021 : déficit de l'exercice : 34 949 € 16 Nbe d'heures - nbe h 104 756 – déficit par heure : 0€ 33

2019 : déficit de l'exercice : 33 386€ Nbe d'heures 96 200 - déficit par heure : 0€347

## **GROUPE II**

**PREVISIONS BUDGETAIRES : 377 227 € 00**

**CONSOMME 2021 : 399 412 € 65**

Sont valorisés sur ce compte 89 881 € 11 de remboursements sur rémunérations du personnel (IJ notamment) ainsi que des subventions réparties comme suit :

**- au titre du programme aidants aidés correspondant au niveau 1 et 2 du programme :**

20 030 € 50- Versement solde subvention programme aidants aidés – Carsat Aquitaine

44 600 € versé le 31/12/2021 via l'UNCCASS pour le programme aidant aidé

20 875 € Versement subvention programme aidants aidés- CD 24

- **au titre de la subvention attribuée par la Communauté de Communes** afin non seulement de maintenir son subventionnement initial mais aussi d'accompagner le service dans la mise en place de la flotte de véhicules

### **GROUPE III**

**PREVISIONS BUDGETAIRES : 1 000 €**

**CONSOMME 2021 : 1 196 € 41**

Ce groupe de recettes intègre principalement le remboursement d'honoraires médicaux par la CNP (contrat d'assurances)

#### **✚ Participation financière au transport collectif des élèves du secondaire résidant sur le territoire de la communauté de communes**

La prise en compte par la CC, sur le secteur du Terrassonnais, de la moitié du ticket unique a représenté une charge financière de 2 745 € (2 745 €).

#### **✚ Gestion, animation et financement des actions en faveur de la jeunesse inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la CAF**

### **Secteur du Thenonnais**

Depuis septembre 2013, l'animation du Projet Educatif De Territoire et la gestion des ateliers mis en place dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaire a été confié au Centre Social et Culturel qui a proposé que l'organisation des Accueils périscolaires repose sur 4 Accueils multi-sites que sont :

- Limeyrat
- Fossemagne
- Azerat, Sainte-Orse,
- La Bachellerie et Thenon.

Depuis septembre 2014, le Centre Social et Culturel gère un accueil périscolaire déclaré à Fossemagne.

En 2018, pour la CAF, le temps du mercredi après-midi ou du mercredi toute la journée est également un temps périscolaire.

#### **Aspect quantitatif :**

Pour le site de THENON, **12 160 heures** (16 524 h) ont été réalisées (accueils périscolaires du matin et du soir + accueil périscolaire du mercredi matin et du mercredi toute la journée).

Pour le site de LA BACHELLERIE, **6 690 heures** (7 130 h) ont été réalisées.

Pour le site de LIMEYRAT : **3 670 heures** (3 980 h) ont été réalisées.

Pour le site de FOSSEMAGNE : **3 636 heures** (4 566 h) ont été réalisées.

Pour le site d'AZERAT : **4 172 heures** (3 664 h) ont été réalisées

## Les vacances

### Aspect quantitatif :

LES PETITES VACANCES (HIVER ET TOUSSAINT) : **386 journées réalisées** (479). Il n'y a pas eu d'accueil de loisirs pendant les vacances de Printemps 2021 en raison de la crise sanitaire.

- L'ETE (JUILLET ET AOUT) : **897 journées réalisées** (896).

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Lestrade

L'association Léo-Lagrange développe quatre valeurs fondamentales au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement : **Civilité, civisme, solidarité, citoyenneté**

### Périodes d'ouverture

Mercredis périscolaires de janvier à Décembre : 23 (6 fermés COVID-19)

Vacances d'Hiver : 10 jours

Vacances de Printemps : Fermé (COVID-19)

Vacances d'Été : Juillet : 17 jours    Août : 18 jours

Vacances d'Automne : 9 jours

**TOTAL : 88 (83) jours d'ouverture**

Nombre total de journées réalisées : **3 348 (3 337) journées** jusqu'au mercredi 4 novembre

Moyenne total enfant/jour : 40,2 (idem) enfants par jour

**Nombre de journées 3/6 ans : 1 124 (1 141) journées**

**Nombre de journées 7/12 ans : 2 194 (2 196) journées**

### Évolution de la fréquentation

Hors Mercredis

Année	moins de 6 ans	plus de 6 ans	totaux
2016	1101	1976,5	3077,5
2017	1144	2143	3287
2018	1456	2446	3902
2019	1565	3074	4639
2020	1141	2196	3337
2021	1124	2194	3348

### Les Mercredis :

Nombre de journées 3/5 ans : 371 journées jusqu'au 29 septembre 2021 (556 en 2019) (243.5 en 2020)

Nombre de journées 6/12 ans : 836 journées jusqu'au 29 septembre 2021 (868 en 2019 et 563.5 en 2020)

Depuis la rentrée de Septembre 2021, la fréquentation des enfants en demi-journée est régulière par rapport à 2020.

2021	3/5 ans	6/12 ans	Présences
Janvier (4)	51	138	189
Février (32)	26	69	95

Mars (5)	61	149,5	214
Avril (1)	7	22	29
Mai (4)	66	137	203
Juin (5)	85	173	258
Septembre (4)	75	147	222
<b>TOTAUX</b>	<b>371</b>	<b>835,5</b>	<b>1210</b>

## BILAN

En continuité du fonctionnement mis en place avec la fusion, la prise en charge de la politique « Enfance », pour le secteur du Thenonnais, par la Communauté de Communes s'exprime par le remboursement des frais de gestion engagés par le Centre Social et Culturel ainsi que celui concernant les frais engagés par les communes (charges locatives et frais de personnel).

S'y ajoutent les frais remboursés à la Communauté de Communes Vallée de l'Homme pour les enfants d'Auriac-du-Périgord qui fréquentent l'Accueil de loisirs d'Aubas, à la Communauté Isle Loue Auvézère en Périgord pour ceux du Pays de Hautefort allant sur Excideuil Pour les enfants de Pazayac et La Feuillade il est nécessaire de rembourser les frais aux communes de Mansac et de Larche. Enfin, s'ajoute les frais de transport et de nettoyage de Lestrade.

Remboursement des frais de gestion de l'association Léo Lagrange : 230 500,42 € (209 588,64 €)  
 Frais de nettoyage des locaux du Centre de Lestrade : 2 512,44 € (3 655,41 €)  
 Remboursement des frais de gestion du Centre Social : 80 530,00 € (idem)  
 Remboursement des frais engagés par la commune de Terrasson : 71 888,83 € (31 171,00 €)  
 Remboursement des frais engagés par les communes ex-CCCV : 65 153,54 € (74 046,76 €)  
 Remboursement des frais engagés par la commune de Mansac : 540,00 € (492,50 €)  
 Remboursement des frais engagés par Brive Agglo. : 5 587,50 € (9 982,50 €)  
 Remboursement des frais engagés par la Com. de Com. Vallée de l'Homme : 10 090,08 € (9 435,98 €)  
 Frais de transports : 11 245,60 € (4 275,50 €)

Soit, **un total des dépenses de** : 473 682,32 € (429 535,31 €)

En recettes, la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse a contribué à hauteur d'un peu plus de **69 662,48 €** (78 812,44 €).

Plus, le remboursement par la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère pour les enfants fréquentant l'ALSH « La Chartreuse » s'élevant de **4 100,00 €** (6 062,50 €) cela représente un total de recettes de **82 912,44 €** (75 724,98 €) soit à peine **19,3 %** (17,8 %) du coût de la politique enfance.

### Mise en œuvre et gestion d'un Relai d'Assistantes Maternelles (RAM) en liaison avec la CAF et les autres partenaires publics

La participation financière de la CCTPNTH au RAM mis en œuvre par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme a représenté un montant de **13 932,33 €** (15 022,21 €). Une subvention de la CAF de 9 149,93 € (idem) a été perçue représentant près de 66 % du coût.

#### Données quantitatives :

Au 31/12/21, le service comptait **88** (92) assistantes maternelles.

C'est le nombre le plus bas depuis l'ouverture du service.

Avec **308** (318) places d'accueil potentielles dont 221 sur la Communauté de communes, les assistantes maternelles restent tout de même le 1<sup>er</sup> mode d'accueil.

Sur le secteur du RAM, il existe 64 places en accueil collectif (20 à Montignac, 20 au Lardin, 24 à Terrasson). Ainsi que 9 places en accueil familial (assistantes maternelles liées à la crèche familiale gérée par la communauté de communes).

À ce jour, 93% d'entre elles pratiquent leur activité. 23 se sont déclarées en « sous-activité ».

MAM :

Il y a actuellement 1 Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur le secteur, à Coly St Amand. Elle compte 2 assistantes maternelles.

Des MAM sont des projets qui attirent les parents et les élus. Les assistantes maternelles qui y travaillent sont à la recherche de partage et de travail en équipe. Mais paradoxalement, une fois en activité, elles participent peu aux temps d'activités proposés. On observe également que ce type de fonctionnement, bien que source de riches expériences, reste très fragile...

Sur le territoire du RAM 43 % des Ass. Mat. ont plus de 55 ans.

### Animations enfants/ assistantes maternelles (ateliers, groupes de jeux...)

- Nombre de séances d'animations réalisées (tous secteurs) : 52 (33)

Secteur d'animation	Animations réalisées	Animations annulées	Moyenne d'Ass Mat accueillies	Moyenne d'enfants accueillis
Hautefort	15	1	5/6	15/17
Montignac	15	1	5/6	12/15
Terrasson	14	6	2/4	3/7
Thenon (*Montignac)	8	4	3/5	6/10

### Autres Animations : sorties, fêtes...

Les animations spécifiques :

Nombre d'ateliers PREVUS	Type d'Atelier	Nombre d'ateliers REALISES
7	Bébés lecteurs à Montignac	4
2	Bébés lecteurs à Hautefort	1
5	Sorties juin	4
3	Spectacles	2
17	TOTAL	11
Nombre d'ateliers PREVUS	Type d'Atelier	Nombre d'ateliers REALISES
7	Bébés lecteurs à Montignac	4

Les réunions à thème en soirées :

- Rappel : les signes avec bébé
- La manipulation des extincteurs
- Réunion de rentrée
- Information sur la mise en place de la nouvelle convention collective

## INFODROITS

730,00 €

### Bilan 2021 : Organisation des permanences

Le secteur d'intervention d'Infodroits a été étendu avec la mise en place de la MSAP, des permanences ont été créées sur Thenon et Hautefort Les permanences d'information juridique ont lieu tous les mois, dans les locaux de la tour Jeanne d'Arc. Elles sont assurées le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 10 h à 12 h.

Une seconde permanence cofinancée par la Communauté de Communes et la mairie de Terrasson est assurée le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois, au même horaire.

Les usagers sont reçus **uniquement sur rendez-vous, pris auprès du secrétariat d'INFODROITS, au 05.53.35.34.03**

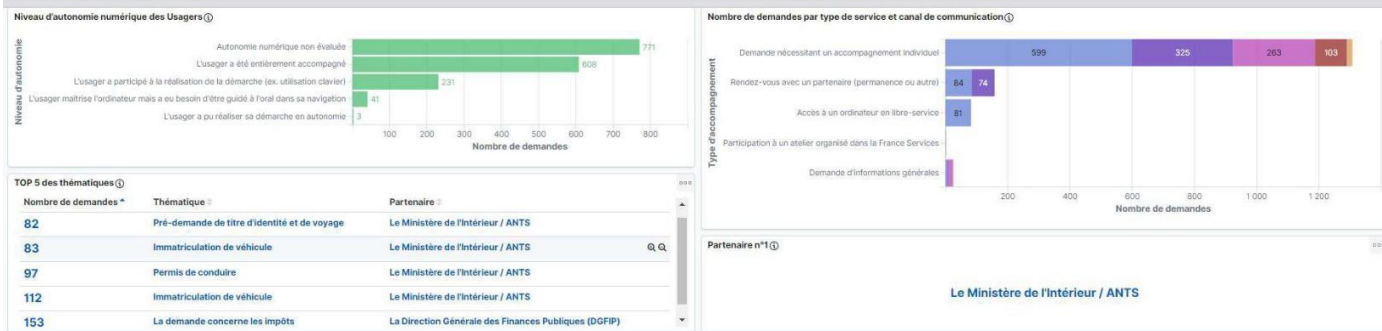
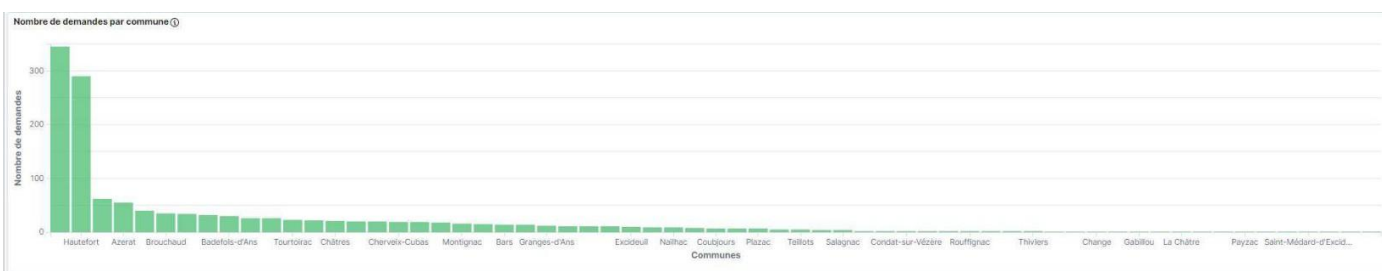
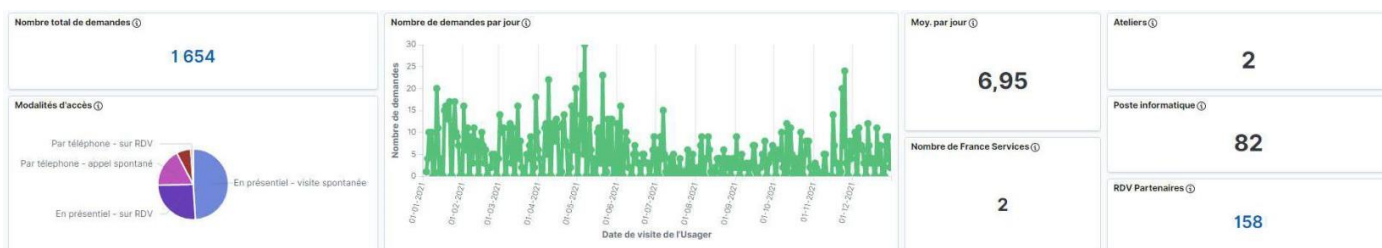
Dans le cadre des MFS les permanences se déroulent au Centre Social et Culturel Thenon – 5 place Michel Montaigne, 24210 THENON (05 53 35 09 96) : en alternance avec la mairie de Hautefort le 1<sup>er</sup> mardi de 14h à 17h.

**L'association tient à remercier les structures accueillantes pour ces excellentes conditions d'accueil.**

**Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

Le bilan 2021 des Maisons France Services :

1654 demandes ont été réalisées (1133 sur Thenon et 524 sur Hautefort). La moyenne des visites est donc de 6,95 par jour. 38 ateliers ont eu lieu et 82 personnes ont utilisé l'espace en libre-service. La demande la plus courante reste l'immatriculation des véhicules.





# COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

**Vice-Président : Lionel ARMAGHANIAN, Maire de Beuaregard-de-Terrasson**

➤ **Contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif (ANC) au 31 décembre de l'exercice et la population desservie figurent ci-après :

COMMUNES	Nombres d'installation à l'assainissement non collectif
AJAT	254
AURIAC DU PERIGORD	242
AZERAT	209
BADEFOLS D ANS	225
BARS	163
BEAUREGARD DE TERRASSON	170
BOISSEUILH	98
CHATRES	136
LES COTEAUX PERIGOURDINS	318
CHOURGNAC D ANS	57
CONDAT SUR VEZERE	196
COUBOURS	106
FOSSEMAGNE	222
GABILLOU	91
GRANGES D ANS	121
HAUTEFORT	338
LA BACHELLERIE	258
LA CASSAGNE	118
LA CHAPELLE SAINT JEAN	73
LA DORNAC	164
LA FEUILLADE	41
LE LARDIN SAINT LAZARE	381
LE TEMPLE LAGUYON	39
LIMEYRAT	217
MONTAGNAC D AUBEROCHE	112
NAILHAC	244
PAZAYAC	120
PEYRIGNAC	170
SAINT RABIER	229
SAINTE ORSE	223
SAINTE TRIE	82
STE EULALIE D ANS	192
TEILLOTS	94
TERRASSON LAVILLEDIEU	1 067
THENON	308
TOURTOIRAC	325
VILLAC	199
<b>Total général</b>	<b>7602</b>

Les contrôles de conception réalisés :

Étiquettes de lignes	Nombre de Parcelle		
<b>AJAT</b>	<b>2</b>	<b>LA BACHELLERIE</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1	CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1	REHABILITATION	2
<b>AURIAC-DU-PÉRIGORD</b>	<b>9</b>	<b>LA CASSAGNE</b>	<b>6</b>
CONSTRUCTION NEUVE	5	CONSTRUCTION NEUVE	5
REHABILITATION	4	REHABILITATION	1
<b>AZERAT</b>	<b>3</b>	<b>LA CHAPELLE-SAINT-JEAN</b>	<b>4</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1	CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	2	REHABILITATION	2
<b>BADEFOLS-D'ANS</b>	<b>6</b>	<b>LA DORNAC</b>	<b>4</b>
CONSTRUCTION NEUVE	2	CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	4	REHABILITATION	2
<b>BEAUREGARD-DE-TERRASSON</b>	<b>5</b>	<b>LA FEUILLADE</b>	<b>1</b>
CONSTRUCTION NEUVE	3	REHABILITATION	1
REHABILITATION	2	<b>LE LARDIN-SAINT-LAZARE</b>	<b>6</b>
<b>BOISSEUILH</b>	<b>3</b>	CONSTRUCTION NEUVE	3
REHABILITATION	3	REHABILITATION	3
<b>CHÂTRES</b>	<b>2</b>	<b>LIMEYRAT</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1	CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1	REHABILITATION	1
<b>CHAVAGNAC</b>	<b>5</b>	<b>MONTAGNAC-D'AUBEROCHE</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	3	REHABILITATION	2
REHABILITATION	2	<b>NAILHAC</b>	<b>4</b>
<b>CONDAT-SUR-VÉZÈRE</b>	<b>1</b>	CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1	REHABILITATION	3
<b>FOSSEMAGNE</b>	<b>3</b>	<b>PAZAYAC</b>	<b>4</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1	CONSTRUCTION NEUVE	3
REHABILITATION	2	REHABILITATION	1
<b>GABILLOU</b>	<b>1</b>	<b>PEYRIGNAC</b>	<b>2</b>
REHABILITATION	1	CONSTRUCTION NEUVE	2
<b>GRÈZES</b>	<b>2</b>	<b>SAINTE-EULALIE-D'ANS</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1	REHABILITATION	2
REHABILITATION	1	<b>SAINTE-ORSE</b>	<b>7</b>
<b>HAUTEFORT</b>	<b>3</b>	CONSTRUCTION NEUVE	7
CONSTRUCTION NEUVE	1	<b>SAINTE-TRIE</b>	<b>1</b>
REHABILITATION	2	REHABILITATION	1
<b>THENON</b>	<b>7</b>	<b>SAINT-RABIER</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	3	CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	4	REHABILITATION	1
<b>TOURTOIRAC</b>	<b>3</b>	<b>TEILLOTS</b>	<b>1</b>
REHABILITATION	3	REHABILITATION	1
<b>VILLAC</b>	<b>1</b>	<b>TERRASSON-LAVILLEDIEU</b>	<b>24</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1	CONSTRUCTION NEUVE	15
<b>Total général</b>	<b>131</b>	REHABILITATION	9

Les contrôles de bonne exécution réalisés :

Type de contrôles par communes	Nombre
<b>AJAT</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	2
<b>AURIAC-DU-PÉRIGORD</b>	<b>6</b>
CONSTRUCTION NEUVE	3
REHABILITATION	3
<b>AZERAT</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	2
<b>BADEFOLS-D'ANS</b>	<b>3</b>
REHABILITATION	3
<b>BARS</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
<b>BEAUREGARD-DE-TERRASSON</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	1
<b>BOISSEUILH</b>	<b>3</b>
REHABILITATION	3
<b>CHÂTRES</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
<b>CHAVAGNAC</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	2
<b>CONDAT-SUR-VÈZÈRE</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	3
<b>FOSSEMAGNE</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	3

<b>GABILLOU</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
<b>GRÈZES</b>	<b>1</b>
REHABILITATION	1
<b>HAUTEFORT</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	1
<b>LA BACHELLERIE</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	1
<b>LA CASSAGNE</b>	<b>1</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
<b>LA DORNAC</b>	<b>4</b>
CONSTRUCTION NEUVE	3
REHABILITATION	1
<b>LE LARDIN-SAINT-LAZARE</b>	<b>5</b>
CONSTRUCTION NEUVE	3
REHABILITATION	2
<b>NAILHAC</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
<b>PAZAYAC</b>	<b>1</b>
REHABILITATION	1
<b>PEYRIGNAC</b>	<b>1</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
<b>SAINTE-EULALIE-D'ANS</b>	<b>2</b>
REHABILITATION	2
<b>SAINTE-ORSE</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	2
<b>SAINTE-TRIE</b>	<b>3</b>
REHABILITATION	3
<b>SAINT-RABIER</b>	<b>4</b>
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	2
<b>TEILLOTS</b>	<b>1</b>
REHABILITATION	1
<b>TERRASSON-LAVILLEDIEU</b>	<b>15</b>
CONSTRUCTION NEUVE	10
REHABILITATION	5
<b>THENON</b>	<b>3</b>
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	1
<b>TOURTOIRAC</b>	<b>3</b>
REHABILITATION	3
<b>VILLAC</b>	<b>2</b>
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
<b>Total général</b>	<b>92</b>

Type de traitement :

Type de traitement détaillé	Nombre
Filière compacte Boxeparco	5
Filière compacte Ecoflo	1
filière compacte Biorock	3
filière compacte Boxparco	4
filière compacte Ecoflo	6
FILTRE A SABLE HORIZONTAL DRAINE	1
FILTRE A SABLE VERTICAL	11
FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE	22
filtre compact Actifiltre	1
filtre compact Bionest	1
filtre compact Bionut	2
filtre compact boxparco	3
filtre compact Ecoflo	16
filtre compact Eparco	2
filtre compact Tricel	1
LIT D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR	1
Microstation Bio reaction système	2
Micro-station EasyOne	1
TRANCHEES D'EPANDAGE	9
<b>Total général</b>	<b>92</b>

#### Nombre de contrôles effectués dans le cadre d'une vente :

Étiquettes de lignes	Nombre
Absence d'installation > Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	12
Installation adaptée	51
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	31
Installation non conforme (Art.4-cas c)	145
<b>Total général</b>	<b>239</b>

Communes	Nombre		
AJAT	10		
AURIAC-DU-PÉRIGORD	6		
AZERAT	4		
BADEFOLS-D'ANS	6		
BARS	4		
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	3		
BOISSEUILH	1		
CHÂTRES	1		
CHAVAGNAC	6	LA DORNAC	9
CHOURGNAC	1	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	12
COUBJOURS	8	LIMEYRAT	7
FOSSEMAGNE	9	MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	1
GRANGES-D'ANS	7	NAILHAC	13
HAUTEFORT	11	PAZAYAC	3
LA BACHELLERIE	4	PEYRIGNAC	5
LA CASSAGNE	4	SAINTE-EULALIE-D'ANS	7
		SAINTE-ORSE	13
		SAINT-RABIER	12
		TEILLOTS	1
		TEMPLE-LAGUYON	1
		TERRASSON-LAVILLEDIEU	13
		THENON	13
		TOURTOIRAC	40
		VILLAC	4
		<b>Total</b>	<b>239</b>

### 2.3.2 Les contrôles de bon fonctionnement de 2021 en détail

Avis des périodiques 2021	Nombre
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	5
Installation adaptée	46
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	7
Installation non conforme (Art.4-cas c)	76
<b>Total général</b>	<b>134</b>

Avis des périodiques 2021 par communes	Nombre
<b>AJAT</b>	<b>5</b>
Installation adaptée	2
Installation non conforme (Art.4-cas c)	3
<b>BADEFOLS-D'ANS</b>	<b>2</b>
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
<b>BARS</b>	<b>10</b>
Installation adaptée	4
Installation non conforme (Art.4-cas c)	6
<b>CHAVAGNAC</b>	<b>1</b>
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	1
<b>CONDAT-SUR-VÈZÈRE</b>	<b>1</b>
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
<b>COUBOURS</b>	<b>3</b>
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	1
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	2
<b>FOSSEMAGNE</b>	<b>12</b>
Installation adaptée	6
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	5
<b>GRANGES-D'ANS</b>	<b>1</b>
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
<b>HAUTEFORT</b>	<b>2</b>
Installation adaptée	1
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
<b>LA CHAPELLE-SAINT-JEAN</b>	<b>4</b>
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	1
Installation adaptée	3
<b>LE LARDIN-SAINT-LAZARE</b>	<b>1</b>
Installation adaptée	1
<b>LIMEYRAT</b>	<b>13</b>
Installation adaptée	8
Installation non conforme (Art.4-cas c)	5
<b>MONTAGNAC-D'AUBEROCHE</b>	<b>2</b>
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
<b>NAILHAC</b>	<b>3</b>
Installation adaptée	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	2
<b>PAZAYAC</b>	<b>1</b>
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
<b>PEYRIGNAC</b>	<b>1</b>
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
<b>SAINTE-EULALIE-D'ANS</b>	<b>10</b>
Installation adaptée	2
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	7
<b>SAINTE-ORSE</b>	<b>26</b>
Installation adaptée	10
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	15
<b>SAINTE-TRIE</b>	<b>1</b>
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
<b>TERRASSON-LAVILLEDIEU</b>	<b>6</b>
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	5
<b>TOURTOIRAC</b>	<b>29</b>
Installation adaptée	8
Installation non conforme (Art.4-cas c)	21
<b>Total général</b>	<b>134</b>

➤ **Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)**

Depuis la création du service assainissement le 1<sup>er</sup> janvier 2018, des travaux ont été réalisés aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

## Travaux d'investissement

### Concernant l'assainissement en HT :

- ✚ Travaux d'extension sur les communes de Terrasson (27 612,26 €), La Feuillade (3 952,48 €), Fossemagne (14 841,85 €)
- ✚ Travaux d'entretien des ouvrages sur les communes de Pazayac (2 281,88 €), Hautefort (4 680,08 €), Condat (752,20 €), Tourtoirac (896,90 €), La Bachellerie (2 900,20 €),
- ✚ Mise en place de la télésurveillance des ouvrages sur le territoire 48 411 €
- ✚ Réalisation de branchements d'eaux usées sur le territoire : 71 120,64 €
- ✚ Travaux de la nouvelle station d'épuration : 3 870 137,70 €
- ✚ Études lancées sur le territoire : 66 155 €

### Concernant la partie technique en TTC :

- ✚ Travaux de réhabilitation du centre de loisirs Badefols d'Ans : 79 434,58 €
- ✚ Matériel pour l'entretien des chemins de randonnées : 10 921,01 €

## Compétence Aménagement numérique au sens de l'article L1425-1 du CGCT

Pour l'année 2021, la contribution de la CCTHPN au Syndicat Mixte Périgord Numérique s'est élevée en fonctionnement à 17 252,53 € (17 001,38 €) et en investissement à 64 835,00 € (64 835,00 €). Ce Syndicat a pour charge le déploiement d'un réseau 100% FttH (Fiber To The Home) sur tout le territoire de la Dordogne en 3 phases de 6 ans sur la base de 3 principes :

- Réseau de collecte – artère structurante (utilisation du réseau de collecte existant d'Orange en le complétant si nécessaire)
- Déployer un réseau de desserte FttH à terme.
- Raccorder des sites prioritaires en anticipation de la BLOM (Boucle Locale Optique Mutualisée)